



# Ordres contradictoires et coordination destructive : Le malaise iranien<sup>1</sup>

Mehrdad VAHABI<sup>2</sup>

## Introduction

Le concept de 'mode de coordination' saisit la façon dont une économie est imbriquée dans les relations sociales et influence l'intégration d'une société à travers un 'processus institué'. Ainsi, le rôle de l'économie comme 'ciment' de la société (Elster, 1989) peut être compris à travers une analyse des différents modes de coordination qui définissent l'arrangement institutionnel spécial et unique à travers lequel l'économie peut coordonner les activités humaines dans des situations historiques différentes. Beaucoup d'auteurs ont utilisé des concepts similaires ou même synonymes afin de mettre en lumière le rôle intégratif de l'économie dans la société humaine. Parmi ces auteurs, on citera particulièrement Polanyi ([1957] 1968, pp. 148-49) qui emploie les notions de 'formes ou régularités d'intégration', et Lindblom (1977) qui utilise celles de 'mécanismes de contrôle' et enfin Kornai (1984, 1992) qui suggère 'modes de coordination'<sup>3</sup>. Tous ces auteurs conçoivent l'économie comme un 'processus institué' et insistent sur « l'inséparabilité entre économie et politique dans l'analyse des mécanismes et systèmes sociaux de base » (Lindblom, 1977, p. 8).

Le concept de 'mode de coordination' nous aide à comprendre comment l'activité économique est coordonnée à travers l'interaction de différents groupes sociaux, d'organisations et d'individus au sein d'un arrangement institutionnel particulier. Trois principaux modes de coordination ont été identifiés dans la littérature<sup>4</sup> :

<sup>1</sup> Une première version de ce texte a été présentée au colloque international « Analyses et Pratiques du Développement : enjeux et diversité des approches », Agence Universitaire de la Francophonie, Université de Picardie Jules Verne/CRIISEA, Amiens, 26-27 octobre 2006. Le texte a donc été rédigé au début du premier mandat présidentiel d'Ahmadinejad (2005-2009). Nous y avons déjà identifié les sources de tensions qui ont donné lieu à l'explosion sociale après l'annonce des résultats des dixièmes élections présidentielles en juin 2009. Certes, cet article est loin de fournir une explication détaillée de ces événements qui requiert un nouvel article. Cependant, il nous semble qu'une analyse en termes de coordination destructive peut contribuer à la compréhension de ce tournant radical de la République Islamique vers une théocratie militaire marquée par la montée du *Sepah* et des *Basijis*.

<sup>2</sup> Mehrdad Vahabi (Université Paris 8, Saint-Denis, Vincennes ; email : mehrdad.vahabi@wanadoo.fr). Je tiens à remercier Mahmood Behnam, Bernard Chavance, Christophe Defeuilley, Ilyess El-Karouni, Nasser Mohajer, Farhad Nomani, Mehdi Samee, Ekkehart Schlicht, Mohammad Reza Shalghooni et deux rapporteurs anonymes pour leurs précieux commentaires ; l'auteur se réserve toutefois l'entière responsabilité des erreurs et inexactitudes pouvant subsister dans ce texte.

<sup>3</sup> Nonobstant les similitudes de ces classifications quant à l'importance des arrangements institutionnels dans la coordination des activités économiques, plusieurs différences majeures entre elles ne doivent pas être ignorées. Un certain nombre de ces différences sont rapportées chez Kornai (1984, p. 309 ; 1992, p. 96).

<sup>4</sup> Karl Polanyi (1944, [1957] 1968) distingue trois formes d'intégration : la réciprocité, la redistribution, et l'échange. Lindblom (1977) suggère la classification suivante : l'autorité, le marché, et le préceptorat. Ces

1) *Le mode de coordination par le marché* est une forme d'intégration sociale à travers l'échange marchand. L'Angleterre depuis la révolution industrielle est la figure emblématique de ce type de coordination. Cette forme d'intégration requiert une institution spécifique à savoir un système de marchés de formation des prix (Polanyi 1944, [1957] 1968 et Lindblom, 1977)

2) *Le mode de coordination éthique* est une forme d'intégration sociale à travers la 'réciprocité'. Les tribus et les communautés de parenté en sont des exemples saillants (Polanyi, 1944, [1957] 1968). Ce mode assume une autre institution spécifique comme cadre, à savoir les groupements symétriquement arrangés tels que le système de parenté. Les individus faisant partie d'une tribu, d'un clan, d'une famille, d'une communauté religieuse s'identifient au sein du groupe et l'adhésion aux règles constitue le code d'honneur ou le rituel religieux<sup>5</sup>.

3) *Le mode de coordination bureaucratique* est une forme d'intégration sociale à travers l'autorité du gouvernement. Ce type de coordination est une des variantes de ce que Polanyi (1944, [1957] 1968) nomme la 'redistribution'. Il dépend de la présence d'une institution centralisatrice dans le groupe comme l'Etat<sup>6</sup> et désigne des mouvements de redistribution vers un centre et du centre vers l'extérieur. L'économie de type soviétique est une des illustrations récentes de cette forme d'intégration sociale.

Un modèle idéal ou typique est bien entendu une abstraction qui sélectionne un groupe d'éléments très liés entre eux d'un monde réel de systèmes mixtes. Il n'y a pas de système social réel qui puisse être exclusivement coordonné par seulement un de ces modes de coordination. Une société est organisée par une combinaison de différentes formes d'intégration. L'articulation entre ces diverses formes se caractérise par la domination d'une de ces formes. L'étude de ces trois modes de coordination connus et leur articulation n'est pas la visée de ce papier<sup>7</sup>.

Notre objectif est d'introduire un nouveau type de coordination que nous nommerons 'mode de coordination destructive'. *C'est une forme d'intégration sociale par chantage, menace, intimidation, agression, ou nuisance bref par l'utilisation de tout moyen coercitif* (Vahabi, 2009a). Dans ce type de coordination, les ressources et les efforts humains sont

---

classifications ne sont pas exhaustives. D'autres types de coordination sont aussi mentionnés dans la littérature. Par exemple, Polanyi (1944) se réfère au 'ménage' (*householding*) comme une forme séparée de mécanisme d'intégration. Kornai (1992) note aussi deux autres mécanismes de coordination à savoir la coordination par la famille (qui est le synonyme de l'expression de Polanyi 'householding') et la 'coordination auto-gouvernante' (*self-governing coordination*). Cependant, la différence entre ce dernier et le mode de coordination éthique n'est pas claire dans les travaux de Kornai. Pour une application des trois modes de coordination à l'analyse de la firme, voir Schlicht (1998, pp. 217-41, 276-78).

<sup>5</sup> Lindblom (1977) appelle cela le 'préceptorat' (*Preceptorial System*), du mot précepteur signifiant enseignant. L'intégration à travers le contrôle des moyens de communication, l'endoctrinement et la persuasion constituent le noyau du système. Il cite la Chine pendant la 'révolution culturelle' de Mao comme une illustration typique d'un système du préceptorat.

<sup>6</sup> Chez Polanyi, la redistribution ne se limite pas au 'mode de coordination bureaucratique'. Elle peut être interprétée également comme une redistribution plus équitable (par exemple dans le cas du socialisme) que l'allocation de ressources par le marché.

<sup>7</sup> Pour une excellente description de ces trois modes de coordination du point de vue de la décision, de l'information et des structures incitatives, voir Kornai (1984, 1992).

alloués pour *l'appropriation* de ce que les autres produisent, ou pour *la protection* de soi-même et de ce que l'on possède. Une telle situation est liée à la défaillance de la mise en application (*enforcement*) des règles par l'Etat. Dans un Etat défaillant, le recours à la coercition (même par les institutions) n'obéit pas aux règles juridiques, économiques ou politiques. S'appuyant sur la définition des institutions comme « règles du jeu » (North, 1990), nous pouvons constater que dans la coordination destructive, la coercition n'est pas institutionnalisée.

Par ailleurs, l'adoption d'un comportement agressif n'est pas due aux mauvaises intentions des agents individuels « vicieux ». Les agents doivent adopter un comportement agressif (ou être protégés par les groupes ayant recours aux moyens coercitifs) non seulement pour transgresser ou violer les droits des autres, mais aussi pour faire valoir ou protéger leurs propres droits<sup>8</sup>. La coercition non institutionnalisée *stricto sensu* se réfère à la coercition qui n'est pas soutenue par la loi ou par l'Etat. Cependant, dans un sens plus large, elle comprend aussi la coercition utilisée par les institutions parallèles conflictuelles ou rivales. Un « état d'exception » tel qu'il est décrit par Agamben (2005) s'inscrit dans le cadre de cette définition plus large de la coercition non institutionnalisée, car cet état se caractérise par le rôle fondateur de la violence organisée qui précède toutes les lois.

Le terme 'destructif' fait allusion à la nature agressive et conflictuelle des relations sociales conduisant à des destructions physiques ou morales<sup>9</sup>. Par ailleurs, l'appropriation à travers le pillage, le vol, la confiscation, etc. repose sur l'instauration de la propriété par l'abolition ou l'exclusion des autres de leurs droits de propriété. Ainsi le terme « destructif » tient compte de l'instauration du droit de *détruire* ou d'*abusus* comme la barrière ultime du droit de propriété.

Ce type de coordination a été pratiquement entièrement négligé dans la littérature, même s'il existe depuis les temps anciens sous différentes formes et variétés. Une illustration récente typique est celle de l'ordre social sous la République Islamique d'Iran. L'Iran n'est pas le seul exemple au Moyen Orient ; bien d'autres exemples peuvent être donnés dans cette région ainsi qu'en Afrique et en Amérique Latine. Historiquement, le colonialisme, 'l'accumulation primitive du capital' et le régime staliniste durant 1933 à 1938 (Kornai, 1984) peuvent être évoqués comme des exemples de l'histoire contemporaine. Le pillage des tribus et les colonies pirates dans le passé et le présent constituent aussi d'autres illustrations. Même si je ferai référence à ces exemples, l'Iran depuis la révolution de 1979 sera mon centre d'attention principal.

La société iranienne avant la révolution était organisée autour d'une *articulation hiérarchique* entre les marchés, la redistribution et la réciprocité. Depuis la révolution, l'Iran fait face à une crise économique structurelle qui se démarque par la perturbation des marchés et l'incapacité de l'Etat de faciliter le processus de reproduction et d'accumulation du capital. Le résultat de cette crise post-révolutionnaire est plus qu'une simple réduction

---

<sup>8</sup> Vahabi (2009a) fournit plusieurs illustrations dans lesquelles le rôle coordinateur de comportement agressif est noté.

<sup>9</sup> Pour une analyse plus systématique du « pouvoir destructif » et ses différentes formes y compris la menace et les moyens coercitifs, voir Vahabi, 2004.

du produit intérieur brut ou d'une désindustrialisation (voir par exemple, Amuzegar, 1993). Il peut être décrit comme « une 'complication progressive' de la structure sociale existante, sans que celle-ci ne soit transformée en une autre structure » (Nomani et Behdad, 2006). Cela implique une *désarticulation* entre la redistribution, les marchés, et la réciprocité, et le développement d'un mode de coordination destructive. Ce type de coordination peut être caractérisé par un système spécifique *d'ordres contradictoires* et *d'institutions parallèles* qui requiert l'utilisation permanente de moyens coercitifs directs afin de garantir la coexistence entre ces derniers. Ce type de coordination est situé entre l'ordre social et le désordre.

Ce papier comprendra deux parties. La première partie introduira le concept d'ordres contradictoires en général, et centrera ensuite son attention sur le type particulier d'institutions parallèles sur lequel la coordination destructive est fondée dans l'exemple iranien. La seconde partie sera consacrée à l'étude du mécanisme d'allocation appropriative au sein des fondations religieuses (*Bonyads*) en Iran comme une illustration de la coordination destructive.

## 1. Ordres contradictoires et coordination destructive

La nouvelle économie institutionnelle a produit une vaste littérature sur l'ordre et le désordre. Son résultat principal peut être résumé de la manière suivante : il y a trois états idéaux d'organisation politique, à savoir 1) les régimes consensuels ; 2) les régimes autoritaires de l'ordre politique et 3) le désordre politique (North, Summerhill, Weingast, 2000, p. 29). « En bref, nous argumentons que l'ordre politique peut émerger de deux façons : une société autoritaire où l'ordre est basé sur la coercition, et une société consensuelle où l'ordre est basé sur la coopération sociale » (op.cit., pp. 50-51). Dans les deux cas, la coercition légale est le monopole de l'Etat. La violence institutionnalisée est la fondation de la souveraineté qui garantit la mise en application externe des règles (*external enforcement*) et donc la stabilité d'un ordre social.

L'absence d'un tel monopole signifie la rupture dans la mise en application externe et implique le désordre et le chaos. La littérature reconnaît alors ces trois états : les sociétés autoritaires et consensuelles où il y a un ordre social unique, et un régime de désordre social qui manque de ce type d'ordre unifié. Ce qui manque à la littérature est une analyse des ordres contradictoires dans laquelle l'ordre et le désordre ne peuvent pas être si nettement distingués. De tels ordres contradictoires sont une porte d'entrée à la compréhension de la coexistence entre la coercition institutionnalisée et non institutionnalisée. Par exemple, une période de transition ou de transformation sociale est une période durant laquelle *la crise de la souveraineté* ou le *vide institutionnel* règne. C'est une période de '*no man's land*' qui se caractérise par le fait que les arrangements institutionnels anciens ne sont plus dominants alors que les nouveaux arrangements ne sont pas encore assez mûrs pour réguler l'ordre social.

La première caractéristique de ce type de coordination est qu'il est basé sur la coexistence de règles contradictoires ou d'institutions parallèles qui peuvent seulement atténuer ou 'résoudre' leurs différences en fonction de leur balance de pouvoir respective. Alors que

l'absence d'un pouvoir dominant détermine le caractère anarchique de ce type de coordination, l'*équilibre* résultant d'une certaine balance du pouvoir entre des institutions parallèles assure un certain ordre. Un tel type de coordination basé sur un *équilibre instable* n'est pas concevable en l'absence d'une crise de souveraineté. Afin de clarifier le cadre conceptuel de notre analyse, il convient de développer la distinction entre les trois notions de « déséquilibre », d'« équilibre stable » et d'« équilibre instable ou neutre ».

Depuis longtemps, les économistes ont bien distingué deux sens différents de déséquilibre. Dans un premier sens, le déséquilibre s'oppose à l'équilibre comme l'absence d'une égalité entre l'offre et la demande. Une seconde acception du déséquilibre repose sur une distinction entre l'équilibre stable et l'équilibre instable (ou neutre). Un équilibre stable est un équilibre dynamique qui se démarque par le fait qu'il sera rétabli automatiquement au cas où il est perturbé par un choc externe. En revanche, un équilibre instable (ou neutre) tombera en déséquilibre et ne reviendra plus vers un sentier d'équilibre lorsqu'il s'éloigne du point d'équilibre initial en raison d'un choc externe (Solow, 1988). Autrement dit, un équilibre instable n'assure pas forcément l'équilibrage dans le temps<sup>10</sup>. S'appuyant sur ces deux types de distinction, je caractérise le mode de coordination destructive par un *équilibre instable* entre les ordres contradictoires, alors que le chaos fait état d'une *rupture de l'équilibre* entre les ordres contradictoires ou l'impossibilité de leur coexistence. Quant à l'état d'*équilibre stable*, celui-ci se caractérise par la domination d'un ordre.

Un mode de coordination destructive comme équilibre instable entre les ordres contradictoires se nourrit de la crise et se perpétue grâce à la persistance de la crise. Néanmoins, cette crise ne doit pas atteindre un niveau qui peut rompre l'équilibre instable entre les ordres contradictoires. La tendance d'une coordination destructive est de provoquer le 'chaos' mais seulement un chaos 'organisé' à travers une 'organisation chaotique' liée à la coexistence d'institutions parallèles. L'étude des ordres contradictoires est donc la première étape pour comprendre la coordination destructive.

### 1.1 Ordres contradictoires et loi hors Etat

Le fait qu'un individu ou une communauté puisse considérer la pluralité de systèmes contradictoires comme simultanément valide est connue des sociologues depuis longtemps. Weber donne différents exemples. « Une personne qui combat dans un duel suit un code d'honneur ; mais en même temps, dans la mesure où il le garde secret ou au contraire se rend à la police, il tient compte de la loi criminelle » (1968, vol. 1, p. 32). Dans ce cas, un

---

<sup>10</sup> La distinction entre l'équilibre stable et instable a été raffinée par le développement d'une nouvelle conception de l'équilibre en terme de viabilité ou soutenabilité. Contrairement à la distinction habituelle entre « équilibre stable » et « équilibre instable », l'objectif de la théorie de la « viabilité » consiste à concevoir et développer des outils mathématiques et numériques permettant d'étudier les évolutions régies par des systèmes évolutionnaires non déterministes (voir Aubin *et al.*, 2005). Dans le présent travail, nous prenons appui sur la distinction usuelle entre l'équilibre stable et instable pour théoriser la logique d'un mode de « coordination destructive » par opposition au « chaos » ou par contraste avec d'autres formes de coordination. Cependant, nous soulignons l'insuffisance de cette théorisation qui démontre la logique de notre type de coordination dans le cadre d'une dynamique déterministe. Pour raffiner notre exposé, il nous faut développer dans l'avenir une représentation des modes de coordination dans un contexte de dynamique évolutionnaire.

mécanisme interne de mise en application des règles (*enforcement*), à savoir le 'code d'honneur' basé sur la tradition et la coutume contredit la loi de l'Etat ou le mécanisme externe. La coexistence de deux ordres peut être possible ou non si l'évitement ou l'infraction du sens généralement accepté de l'ordre est devenu la règle ou non. S'il existe des groupes plus puissants que l'Etat qui dépendent du 'code d'honneur' du duel comme un moyen de résoudre les conflits, alors on peut avoir une situation particulière comme celle de l'armée allemande autrefois.

En Allemagne, participer à un duel était encore une obligation légale imposée par l'Etat à ses officiers de l'armée même si le duel était expressément interdit par le code criminel. Le 'compromis' entre l'Etat et la tradition faisait alors que dans l'armée le code d'honneur était officiellement reconnu, alors que la situation était différente en dehors du groupe des officiers de l'armée puisque le duel était soumis au code criminel.

Weber cite aussi l'exemple de la Zadruga slave dans l'Autriche impériale dans laquelle certaines normes étaient complètement en contradiction avec la loi officielle mais mises en application et soutenues par l'appareil coercitif de la Zadruga et « seulement l'Etat, si invoqué, refusait la reconnaissance et procédait, à travers son pouvoir coercitif, à le détruire. » (Weber, 1968, vol. 1, p. 316). Un autre exemple intéressant date du Moyen age où la défense de recourir à la cour ecclésiastique comprise dans les codes de certaines corporations de marchands n'était pas valide du point de vue de la loi canonique, alors qu'elle a néanmoins persisté.

Afin de comprendre les différentes sources d'ordres contradictoires, on doit se rappeler que le monopole de la violence par l'Etat est un phénomène nouveau. Mais même aujourd'hui l'Etat n'a pas de monopole sur tous les moyens coercitifs. En particulier les moyens *moraux* de coercition échappent à un tel monopole. On parle de loi 'd'Etat', à savoir la loi garantie par l'Etat, seulement quand la coercition légale est exercée par les moyens *physiques* de coercition de la communauté politique. Quand les moyens de coercition qui garantissent un 'droit' appartiennent à une autre autorité comme une hiérarchie religieuse (*Hierocratie*), alors on parle de 'loi hors Etat'. Par ailleurs, malgré l'importance des moyens coercitifs dans la mise en application externe (*external enforcement*), les moyens non violents de pouvoir destructif comme l'exclusion d'une organisation ou d'une communauté, un boycott, ou la promesse d'une récompense ou d'une punition dans l'au-delà peut sous certaines conditions être plus efficace à induire l'obéissance qu'un appareil politique dont le fonctionnement coercitif n'est pas toujours prévisible. Dans de telles circonstances, les individus et les groupes sociaux peuvent suivre des ordres différents de ce qui est officiellement promulgué par la loi de l'Etat.

Un des types les plus aigus de 'loi hors Etat' est celui lié à une situation de pouvoir dual. Celle-ci a été observée durant la révolution, la guerre et l'occupation militaire où le conflit entre ordres contradictoires peut être si intense que le désordre et l'anarchie s'ensuivent. Mais il y a d'autres types de coexistence entre différents types d'autorités qui forment un équilibre même si cet équilibre n'est pas stable. Cet équilibre instable constitue un état intermédiaire entre l'ordre social et le désordre avec des institutions parallèles. Il peut durer sur une période courte (par exemple, la coordination destructive sous le régime

stalinien de 1933 à 1938) ou longue (par exemple, l'accumulation primitive du capital). Contrairement à un état d'équilibre stable<sup>11</sup>, un état d'équilibre instable se démarque par l'absence d'un mode de coordination dominant, et implique une certaine désarticulation entre les différents modes de coordination due à la coexistence des institutions parallèles.

Le mode de coordination dans un tel état intermédiaire est destructif, puisque la coercition extra légale ou directe joue paradoxalement un rôle clef dans le contrôle et l'intégration des institutions parallèles. On doit souligner que *seuls les ordres contradictoires qui affaiblissent ou minent le monopole de l'Etat sur les moyens physiques de coercition sont dans le cadre de la coordination destructive*, puisque dans de tels cas, la résolution des conflits entre institutions parallèles dépend de moyens coercitifs extra légaux ou de la balance de pouvoir. D'autres types d'ordres contradictoires n'ont pas nécessairement besoin de l'intervention de la coercition non institutionnalisée, et peuvent être expliqués par les constellations spécifiques des trois mécanismes connus de coordination, à savoir la coordination par le marché, bureaucratique et éthique (réciprocité).

L'ordre social sous le régime de la République Islamique est un cas d'école d'ordres contradictoires. Il se caractérise notamment par des institutions parallèles à tous les niveaux de la société. Le reste de cette partie sera focalisé sur les principales sources d'ordres contradictoires qui mènent à la coordination destructive en général et notamment en Iran.

## 1.2 L'autorité d'Etat et l'autorité religieuse

Comme mentionné précédemment, le monopole de l'Etat sur les moyens physiques de coercition n'exclut pas l'autorité religieuse sur la coercition morale. Cependant, sous les lois islamiques, l'autorité religieuse revendique également un rôle dominant dans l'utilisation de la violence physique de deux façons. La première façon de légitimer l'utilisation de la coercition immédiate est le *Djihad* ou la guerre sainte, et le second est connu comme le *hisba*. Dans la littérature légale islamique (*fiqh*), le terme *hisba* indique le devoir de chaque musulman d'ordonner le bien et d'interdire le mal. Ces deux devoirs sont très liés à la fois théoriquement et dans les pratiques.

### 1.2.1 Le *Djihad*

Depuis les premiers jours du régime islamique, surtout depuis le temps de l'hégire<sup>12</sup> de Mohammed, un des plus importants devoirs de ses dirigeants, que ce soit le prophète ou un calife, était d'organiser et mener le *Djihad fi sabil allah*, à savoir la guerre sainte dans le chemin de Dieu contre les incroyants. Les ordres coraniques sont clairs sur le sujet et encouragent les fidèles au *Djihad* (voir Cook, 2005, chapitre 1).

---

<sup>11</sup> Un état d'équilibre stable se caractérise par l'articulation entre les différentes modes de coordination sous la domination d'un d'entre eux.

<sup>12</sup> Weber (1968, vol. 2, pp. 623-27) prétend que durant la période de la Médina, l'islam s'est transformé de sa forme originale en une « religion guerrière arabe nationale ».

Au début, le *Djihad* faisait partie des obligations saintes de l'Etat islamique de conquérir les Etats non croyants et étendre l'islam. Cependant, l'offensive byzantine dans les années 740 a changé la situation. Ce fut la fin de ce qu'on peut appeler 'l'Etat *Djihad*', mais « le *Djihad* en lui-même ne s'est pas arrêté ; il est simplement devenu ce qu'on appelle aujourd'hui 'privatisé', c'est-à-dire qu'il est passé de campagnes d'Etat centrales à des raids indépendants, non contrôlés par le gouvernement et de plus petite échelle menés et garnis de *mutatawwi'a*, les guerriers volontaires pour la foi. Ce transfert de direction religieuse dans le *Djihad*, du calife aux *mutatawwi'a*, a mené à son tour à des changements vraiment fondamentaux dans toutes les sphères de la civilisation islamique » (Tor, 2005, p. 558).

Le mouvement *mutatawwi'a* a posé une question fondamentale concernant le rôle propre des autorités politiques dans le *Djihad* : est-ce que les leaders politiques doivent contrôler le *Djihad*, ou est-ce une obligation religieuse parmi les autres comme celle de faire acte de charité, pour tout croyant qui peut s'engager à le faire ? La victoire de la deuxième conception a marquée la transition du statut et l'autorité religieuse du calife vers une direction inspirée par la *Sunna* (tradition) prophétique. Cette conception a été finalement adoptée par les écoles du sunnisme chaféite et hanbalite vers la fin de la période Omeyyades (Crone et Hinds, 1990, pp. 84-85). Le *Djihad* 'privatisé' est aujourd'hui ce qui est conduit par les groupes tels qu'Al Qaida dans le monde musulman sunnite qui mine l'autorité des directions politiques dans les pays arabes particulièrement en Arabie Saoudite.

Contrairement aux traditionalistes sunnites, le chiisme *Ithna Ashari* (duodécimain) comme une version persane de l'islam était au début une tendance d'opposition contre l'autorité religieuse du calife (Savory, 1990, p. 15). Le *Djihad* a toujours été considéré par les chiites comme la responsabilité individuelle du croyant devant Dieu. La révolution iranienne de 1979 a été interprétée par le fondamentalisme islamique comme le *Djihad* (Özbudam, 1990, p. 244), et la guerre contre l'Iraq a aussi été référée comme le *Djihad* (Zabih, 1988, pp. 149-152).

Après la révolution de 1979, le pouvoir théocratique chiite en Iran n'avait pas confiance dans l'armée en place (*Artesh*) et la bureaucratie de la période du Chah, et a donc créé ses propres forces militaires et son administration parallèles. La création du *Sepah Pasdaran* (l'organisation des gardiens de la révolution islamique) et du *Basijis* (l'organisation des forces volontaires pour la mobilisation) faisaient partie du projet d'islamisation des forces armées. Les deux concepts centraux autour desquels ces nouvelles institutions 'révolutionnaires islamiques' ont été bâties étaient le *Djihad* et le *Chahadat* (martyre)<sup>13</sup>.

Des douzaines de groupes militaires officiels ou semi-officiels, rattachés au *Sepah* et d'autres fondations religieuses, qui sont entraînés en Iran pour faire la guerre contre les non croyants et les infidèles dans le monde entier et l'exportation du chiisme *Ithna Ashari* (duodécimain), sont endoctrinés par le concept de *Djihad*. La branche internationale du *Sepah* connue sous le nom de « la force de Jérusalem ou *Qods* » s'est spécialisée dans

---

<sup>13</sup> Pour l'islamisation des forces armées en Iran après la révolution de 1979, voir Eisenstadt, 1996; Entessar, 1988; Katzman, 1993; Chahgadian, 1987; et Zabih, 1988.



l'intervention étrangère notamment en Iraq et au Liban et si nécessaire dans l'assassinat des opposants politiques en exil. Cette branche est devenue un nouveau centre de pouvoir dans la prise de décisions stratégiques à côté du guide suprême depuis l'élection d'Ahmadinejad en 2005.

Contrairement au sunnisme, 'l'Etat *Djihad*' est la forme dominante en Iran. Cela ne veut pas dire que l'Etat en Iran a un contrôle sur tous les groupes semi-officiels ou paramilitaires, puisque la hiérarchie religieuse chiite n'est pas monocentriste mais polycentriste avec des *Faqihs* (savants religieux) différents, chacun ayant l'autorité de formuler son propre verdict sur les différentes questions incluant le *Djihad*<sup>14</sup>.

De surcroît, les forces paramilitaires permettent au guide suprême ainsi qu'aux *Faqihs puissants* d'utiliser les moyens coercitifs sans être contraints par la loi. C'est la raison pour laquelle une bonne partie des *Basijis* nommée *Ansar Hezbollah* (les aides du Hezbollah) est directement organisée sous l'égide du bureau du guide suprême (*Bayt Imam*) notamment par son fils, Mojtaba Khameni<sup>15</sup> (Enghelab Islami dar Hejrat, 2009). Outre le guide suprême, certains *Faqih* puissants liés au *Sepah* comme Mesbah Yazdi ont leurs propres fidèles au sein des forces paramilitaires.

Enfin, il faut souligner que le *Sepah* a un service de renseignements parallèle à celui du Ministère des renseignements et de la sécurité qui rivalise avec ce dernier. Le *Sepah* et les *Basijis* détiennent aussi leurs propres prisons<sup>16</sup>.

La Figure 1 illustre l'organigramme des forces militaires iraniennes. Pour le construire, j'ai repris le schéma fourni par Wehrey *et al.* (2009, p. 9) en y ajoutant les informations d'Enghelab Islami dar Hejrat, 2009.

Dans d'autres mouvements chiïtes en Iraq, au Liban, en Syrie etc. il y a un mélange entre des *Djihad* semi étatiques et semi privés. La République Islamique d'Iran est un Etat *Djihad* qui cherche à prendre la direction religieuse et politique dans le monde musulman à travers une campagne anti-américaine et anti-israélienne. Cette stratégie a déjà provoqué d'importantes tensions avec beaucoup de leaders sunnites arabes, surtout avec ceux de l'Arabie Saoudite qui n'ont aucune autorité religieuse sur le *Djihad* (pour d'autres sources de tensions, voir Fürtig, 2002).

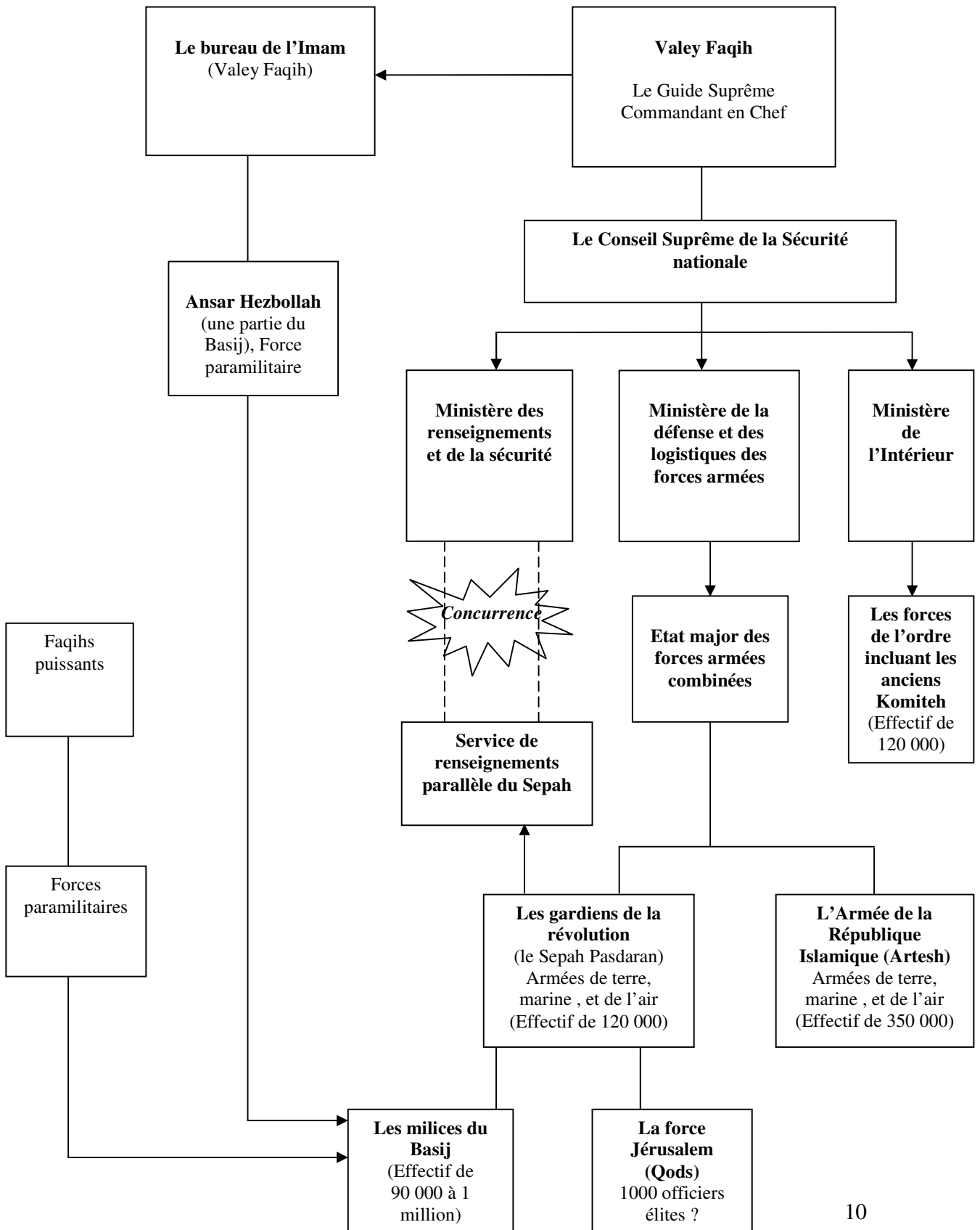
---

<sup>14</sup> Concernant le *Djihad* et le Hezbollah, voir Kramer, 1990, pp. 105-130.

<sup>15</sup> Ces forces paramilitaires ont été les plus agressives dans la suppression du mouvement contestataire récent en Iran qui a explosé après la fraude massive lors des élections présidentielles en juin 2009 (pour les estimations concernant les fraudes voir Ansari *et al.* 2009 ; Mebane, 2009).

<sup>16</sup> La prison de Kahrizak (à Téhéran) dans laquelle de nombreux manifestants arrêtés en juin, juillet et août 2009 ont été détenus fait partie des prisons gérées par les *Basijis*. Cette prison est connue pour la torture, le viol, et les assassinats des manifestants. La révélation de nombreux assassinats y compris de (Mohsen Ruholamini) le fils d'un des proches de Mohsen Rezaie, un des candidats des élections présidentielles, l'ex commandant du *Sepah* et le porte-parole actuel du Conseil du Discernement, a amené le guide suprême à ordonner la fermeture de cette prison. Cependant, la fermeture de ce donjon n'est pas encore acquise. Le *Sepah* détient également des cellules spéciales dans la prison d'Ewin à Téhéran dans lesquelles les prisonniers sont interrogés hors du cadre de la loi.

**Figure 1. L'organigramme des forces militaires iraniennes**



### 1.2.2 Le *hisba*

Si le *Djihad* se concentre sur le fait d'imposer un ordre divinement décrété sur les Dar al-Harb (pays belligérants), le *hisba* cherche à imposer le même ordre au sein du Dar al-Islam (la communauté islamique). Malgré le fait que tous les savants islamiques et les écoles de loi islamique sont d'accord sur le *hisba* (ordonner le bien et interdire le mal), il n'y a aucun consensus à propos de la façon dont il devrait être appliqué. L'ambiguïté du concept (Cook, 2003) a donné raison à la controverse : « à quel type de devoir le *hisba* est-il lié ? Qui peut et qui doit réaliser ces devoirs respectivement ? Avec quels moyens ce devoir doit être accompli et est-ce que la violence est autorisée ? » (Abdelsalam, 2005, p. 548).

La majorité des savants considère le *hisba* comme un devoir collectif incombant à l'entière communauté musulmane. Concernant la question de qui est autorisé à réaliser le devoir du *hisba*, Ghazali (1058-1111), le grand savant de l'école chaféite, considère que tout musulman est autorisé à exercer le *hisba*. Les savants sont en désaccord quant aux réponses concernant quand, comment et par qui le *hisba* peut être pratiqué d'une façon violente. « Alors que Mawardi permet l'utilisation légale de la violence seulement par le *muhtasib* choisi par le souverain, Ghazali (d. 1085, *chaféite*), Juwaini et Shaykhzada al-Hanafi (d. 1887, *hanafite*) permettent l'usage de la violence par tout musulman pour empêcher le *munker* [celui qui nie la foi]. En même temps, Ghazali et Juwaini recommandent l'accord préalable du sultan - même si légalement ce n'est pas nécessaire - pour empêcher les troubles. » (Abdelsalam, 2005, p. 551; la phrase entre crochets est ajoutée).

Dans la République Islamique d'Iran, le *hisba* est pratiqué systématiquement à la fois par l'Etat et au niveau privé. L'Etat a créé différentes unités spéciales répressives contre la non conformité avec le *hijab* (la façon islamique de couvrir le corps des femmes). Mais des brigades extrémistes non officielles et semi-officielles comme « la patrouille de la vengeance de Dieu »<sup>17</sup> interviennent aussi pour punir les femmes insuffisamment voilées ou les protestataires féministes. On ne doit pas oublier qu'une fondation iranienne non étatique (*panzdah khordad*) a unilatéralement pris l'initiative en 1989 d'offrir une « prime » de 2 millions de dollars pour accomplir le verdict contre M. Salman Rushdie, l'auteur britannique des *Versets Sataniques* (1988) (*Financial Times*, le 17 juillet 1997).

Dans le *Djihad* et le *hisba*, la violence non institutionnalisée ou 'privée' et la violence semi étatique peuvent être légitimées et institutionnalisées par certaines références doctrinales et religieuses. Le monopole de l'Etat sur la coercition physique est donc miné, et comme résultat de ce type d'ordres contradictoires, la coordination destructive se répand.

---

<sup>17</sup> Ces brigades paramilitaires tentent de semer la peur chez les femmes « désobéissantes ». Elles circulent dans les villes et interviennent pour avertir ou punir les femmes « mal voilées ». A la fin des années quatre-vingt dix et au début des années deux mille ces brigades ont assassiné certaines femmes soi-disant « prostituées » à Machhad ou dans d'autres provinces pour leur infliger « la vengeance de Dieu » !

### 1.3 L'Etat émergent et la politique entre factions

Dans un régime démocratique, les différentes formations politiques peuvent apaiser leurs conflits et trouver un compromis ou au moins un arrangement sur la base de la loi constitutionnelle établie et des institutions. Cependant, dans l'absence de telles institutions, la formation d'une coalition gouvernementale ou la résolution de disputes politiques requiert un arbitre qui doit remplir le vide institutionnel en exerçant un rôle influent sur tous les partis. Un leader charismatique, une force externe puissante ou des arrangements traditionnels peuvent assumer l'arbitrage. Mais l'arbitre en tout cas est en lui-même une institution au dessus des institutions naissantes.

Dans le cas d'un leader charismatique, comme l'a témoigné l'Iran durant Khomeini, l'arbitre s'impose comme le « représentant » de tous les groupes sociaux malgré leurs intérêts opposés et parfois antagonistes. Si nécessaire, l'arbitre prétend comme s'il est plus 'gauchiste' que tout groupe de gauche dans la défense des demandes des travailleurs, et plus 'à droite' que tout partisan farouche du caractère sacré de la propriété privée. En un mot, l'arbitre 'représente' tous les groupes sociaux et en même temps les supprime tous en les privant de leurs représentations politiques organisées directes. En cela, la République Islamique ressemble le Bonapartisme. Par conséquent, chaque changement majeur dans la balance de pouvoir entre les différents groupes sociaux provoque une crise de 'représentation', et requiert l'usage de moyens extra légaux ou coercitifs. Dans l'absence de représentations politiques organisées, la démagogie et les mobilisations populistes combinées avec une douzaine de petits coups d'état<sup>18</sup> constituent la façon 'normale' de gouverner et de résoudre les rivalités entre factions.

La République Islamique d'Iran depuis 1979 et le gouvernement de coalition du Liban durant les années 1990 sont deux récents exemples d'ordres contradictoires dus aux rivalités factionnelles intenses. Dans les deux cas, un mode de coordination destructive est en vigueur. La constitution d'un gouvernement de 'coalition' officiel ou non officiel au Liban et en Iran n'implique pas un régime 'consensuel'.

Depuis sa fondation, la République Islamique d'Iran a toujours été un Etat de *coalition non officiel* sous une direction charismatique, marqué par une politique entre factions (Najafi, 2004, p. 412). Dans l'absence de syndicats de travailleurs, de partis politiques, de sociétés professionnelles, et d'associations voisines durant la période du Chah, l'alliance bazar-mosquée s'est révélée être le noyau central du mouvement révolutionnaire en 1979. Le bazar et la mosquée, comme des jumeaux inséparables, ont été durant de nombreux siècles et tout au long de la dynastie Pahlavi, l'arène principale de la vie publique de l'Iran urbain (Ashraf, 1988; Ashraf et Banuazizi, 1992). Ce noyau central est entré en alliance avec l'intelligentsia militante et a mobilisé successivement la population urbaine marginale et

---

<sup>18</sup> L'histoire de la République Islamique d'Iran depuis sa naissance est marquée par les petits coups d'état d'une fraction contre une autre. Le coup d'état contre le premier Président de la République, M. Abul Hassan Bani Sadr, la tentative de coup d'état contre Khomeini par Ghotbzadeh, le coup d'état contre Rafsandjani par la droite conservatrice, le coup d'état contre Khatami par les « osoolgrayan » (fondamentalistes), le coup d'état électoral lors des neuvièmes élections présidentielles à l'issue desquelles Ahmadinejad est devenu Président, et enfin le coup d'état électoral lors des élections parlementaires récentes en mars 2008 en sont quelques illustrations.

d'autres groupes sociaux. Il est souvent dit que la rapide modernisation sous le Chah était la cause de la révolution. Mais en termes d'intérêts matériels, l'*ulama* (le clergé chiite) avait beaucoup plus à perdre des résultats de la modernisation que les bazaaris (les marchands traditionnels).

Comme Ashraf le note à juste titre, l'*ulama* « était rétrogradé de partenaire d'un réseau de domination politique à une position de manque de pouvoir relatif, alors que les bazaaris ont gagné considérablement en termes de richesse matérielle. La majorité de l'*ulama* a soutenu la révolution de 1977 à 1979 comme une protestation contre leurs privilèges perdus. Les gros marchands et les bazaaris prospères ont soutenu la révolution sous l'hypothèse ...que leur style de vie serait respecté par l'Etat Islamique, qu'ils seraient libres d'une domination arbitraire de l'Etat, et que dans le nouveau régime ils auraient de nombreux contacts opportuns au sein de la bureaucratie d'Etat...Cependant, dans l'ensemble, la révolution avait pour but principal par sa direction de capturer l'appareil de l'Etat moderne en expansion afin d'exporter la révolution et d'établir un empire islamique. » (Ashraf, 1988, pp. 562-63).

Un régime théocratique est en opposition avec les exigences socio-économiques d'une société moderne en développement et les valeurs culturelles occidentales. Dans un sens, c'est l'opposé de la révolution constitutionnelle incomplète iranienne en 1906, puisqu'il introduit une nouvelle institution théocratique de la tutelle du juriconsulte (*Velayet-e faqih*) pour assumer l'autorité politique et la souveraineté comme le représentant de l'Imam caché (voir Nooriala, 2008). Mais en même temps, Khomeini est l'héritier d'une insurrection révolutionnaire contre l'autocratie du Chah. La République Islamique est un oxymore, puisqu'elle doit combiner à la fois une 'république' (la continuité d'une révolution constitutionnelle) et un gouvernement 'islamique' (en rupture et en opposition directe avec la tradition constitutionnelle). Le résultat de cette contradiction est la nouvelle constitution adoptée en 1980 qui plaide simultanément en faveur d'institutions parallèles électives (républicaines) et nominatives (théocratiques).

Pour mieux comprendre la part de la « tradition » et du « modernisme » dans la composition de la République Islamique d'Iran, il faut se poser une question simple : dans quelle mesure la légitimité de ce régime est-elle basée sur la « tradition » ? S'appuyant sur la distinction wébérienne de trois formes d'autorité et trois sources de « légitimité », à savoir *rationnelle*, *traditionnelle*, et *charismatique* (Weber, 1968), peut-on caractériser l'autorité post révolutionnaire iranienne comme « traditionnelle » ?

Selon Weber (1968, pp. 226-241), l'autorité traditionnelle peut revêtir trois formes : 1) la gérontocratie ou le patriarcalisme primitif ; 2) le patrimonialisme et le sultanisme; 3) la domination type « propriétaire » (*Ständische Herrschaft*). Hormis la gérontocratie comme la forme la plus élémentaire de l'autorité traditionnelle qui se résume en un pouvoir patriarcal sans avoir l'aide d'un personnel administratif, les autres formes sont les variantes du patrimonialisme. « Le patrimonialisme, et dans le cas extrême le *sultanisme* tendent à apparaître lorsque la domination traditionnelle développe une administration et une force militaire qui sont des instruments purement personnels du maître » (Weber, 1968, vol. 1, p. 231). La domination de type « propriétaire » (*Ständische Herrschaft*) est aussi « une forme

de l'autorité patrimoniale sous laquelle le personnel administratif s'approprie des pouvoirs particuliers et des actifs économiques correspondant » (op.cit., p. 232). L'autorité traditionnelle dans ses versions plus avancées présente différentes variantes du patrimonialisme. Peut-on alors mobiliser la notion wébérienne de « patrimonialisme » pour décrire la République Islamique d'Iran?<sup>19</sup>

Ma réponse est négative. Si l'on adopte la terminologie wébérienne, la source de légitimité de l'autorité post révolutionnaire iranienne est plutôt *charismatique*. L'autorité de Khomeini s'est fondée sur son opposition politique contre le « régime du Chah » et non pas sur son autorité religieuse. En tant que personnage « religieux », il n'avait ni la réputation, ni la carrure théologique des grands Ayatollahs chiites de l'époque comme Golpaygani, Najafi Maraashi, ou même Shariatmadari. Son autorité ne s'appuyait pas sur la « tradition », mais sur une révolution politique moderne. Par ailleurs, l'idée de la tutelle du juriconsulte (*Velayet-e faqih*), formulée par Khomeini en 1961, était une idée tout à fait hétérodoxe chez le clergé chiite qui était historiquement partisan d'un « roi juste et pieux », c'est-à-dire un roi qui soutenait l'Islam et les clergés chiites.

La notion de conquête du pouvoir par les religieux chiites était presque une « hérésie », car elle remettait en cause le pouvoir du roi. Khomeini lui-même ne soutenait pas cette idée avant 1961, date à laquelle, suite au lancement d'un projet de « réformes agraires » par Mohammad Reza Chah d'Iran, une confrontation ouverte entre le Chah et une partie du clergé a eu lieu. Khomeini a assumé la direction de cette opposition religieuse, ce qui lui a coûté l'exil. Son ouvrage, *Velayet-e faqih*, dans lequel il a défendu clairement la conquête du pouvoir par le clergé chiite, a été rédigé après cette confrontation. Ce nouveau programme exigeait une « modernisation » de la pensée théologique afin de pouvoir préparer la route vers la conquête du pouvoir dans un pays où le capitalisme avançait rapidement grâce aux « réformes agraires » du Chah et à la rente pétrolière. Même si Khomeini a bénéficié de la force de « tradition », son autorité était donc avant tout charismatique.

La position de Khomeini incarnait ce paradoxe: il avait le contrôle d'un appareil d'Etat en modernisation, alors que comme dirigeant suprême théocratique il dépassait les contraintes constitutionnelles d'un ordre apparemment légal - rationnel, et assumait le titre d'imam, la position réservée exclusivement aux douze infallibles imams dans la communauté iranienne chiite (voir Ashraf, 1994; Ruhani, 1984). La République Islamique d'Iran comme Etat théocratique ne pouvait que continuer à vivre contre les exigences d'une société moderne grâce à son monopole sur le pouvoir politique. Mais le maintien du pouvoir politique l'a obligé à donner la priorité au « politique » au détriment de la « religion ». Cette priorité a été reconnue par Khomeini lui-même lorsqu'il s'est prononcé en faveur de l'instauration du « verdict gouvernemental » selon lequel le gouvernement islamique pouvait suspendre ou transgresser les « verdicts religieux » au cas où ces derniers s'opposaient aux intérêts du pouvoir islamique. L'accord au sein de « l'Assemblée

---

<sup>19</sup> C'est au moins la proposition qui est faite par Akbar Gangi, journaliste iranien en exil. Il caractérise la République Islamique d'Iran sous la direction du présent guide suprême comme « sultanisme », c'est-à-dire une des variantes du « patrimonialisme » (Gangi, 2002).

des Experts » pour désigner Khameni comme le nouveau guide suprême après le décès de Khomeini était aussi basé sur des critères « politiques » et non pas seulement « religieux ».

La conquête du pouvoir par le clergé chiite a donné naissance à une « religion d'Etat » qui impose la hiérarchie centralisatrice de l'Etat à la hiérarchie polycentrique traditionnelle du clergé. Dans son histoire, la hiérarchie traditionnelle chiite n'a jamais été aussi menacée de perdre son polycentrisme et donc sa « démocratie interne ». La vraie question est alors de savoir qui a changé qui : est-ce l'institution traditionnelle religieuse qui a changé l'Etat et la société, ou ce sont l'Etat et la société qui ont changé cette institution traditionnelle ? L'institution religieuse chiite qui s'était donné comme objectif de transformer la société en une société islamique grâce à la conquête du pouvoir se voit être transformée graduellement en raison même de l'exercice du pouvoir (voir Khalaji, 2008). Un des résultats majeurs de cette transformation est le pouvoir grandissant du *Sepah* (l'organisation des gardiens de la révolution) qui sera abordé dans la partie suivante.

En résumé, une des sources principales des institutions parallèles et des ordres contradictoires en Iran réside dans l'incompatibilité entre un régime théocratique et une société qui se modernise. Cette incompatibilité fournit la base d'une coordination destructive où même l'identité des décideurs ne peut être facilement connue du fait du caractère envahissant des institutions parallèles. Smith (1997) illustre ceci d'une façon intéressante : « Demandez à un fonctionnaire iranien, même un jeune ministre, ce qui se passe, et il est probable qu'il réponde 'qu'ils' font ceci ou cela, plutôt que 'nous'. La République Islamique est devenue dépendante d'un système de pouvoirs parallèles qui garde tout le monde, y compris les employés du gouvernement, partiellement dans l'obscurité. Le plus obscur est l'identité de ceux qui prennent les décisions qui comptent. Pratiquement chaque organisation a son ombre, et l'ombre est souvent la plus importante des deux ».

L'armée a des *Sepah*, la police et les *Komitehs*<sup>20</sup> sont maintenant formellement unifiés, même s'ils gardent une certaine autonomie dans la pratique. Dans les provinces, les gouverneurs provinciaux, désignés par le Ministre de l'Intérieur, sont coiffés par les *imam jomeh* (les leaders de la prière du vendredi) nommés par le *Valey Faqih* (le guide suprême théocrate). Les 290 membres de Majlis (l'Assemblée Nationale Islamique ou le Parlement) sont officiellement coiffés par les 12-membres du Conseil des Gardiens, dont les six membres cléricaux sont nommés par le guide suprême. En cas de conflit entre le Majlis et le Conseil des Gardiens, une autre entité appelée le Conseil du Discernement arbitre entre eux. Cette institution est devenue un autre centre de pouvoir qui crée des lois.

L'organigramme suivant (Figure 2) illustre la structure de la République Islamique d'Iran (pour une analyse détaillée de cette structure voir Asghar Schirazi, 1997).

---

<sup>20</sup> Les *Komiteh* (les Comités de la Révolution Islamique) sont nées juste après la révolution de février 1979 en Iran pour assurer la sécurité des villes contre les attaques éventuelles des forces royalistes et pour éviter le désordre social. Ces comités ont été fusionnés par la suite dans la police nationale même s'ils ont maintenu une certaine autonomie de leur réseau initial après la fusion.

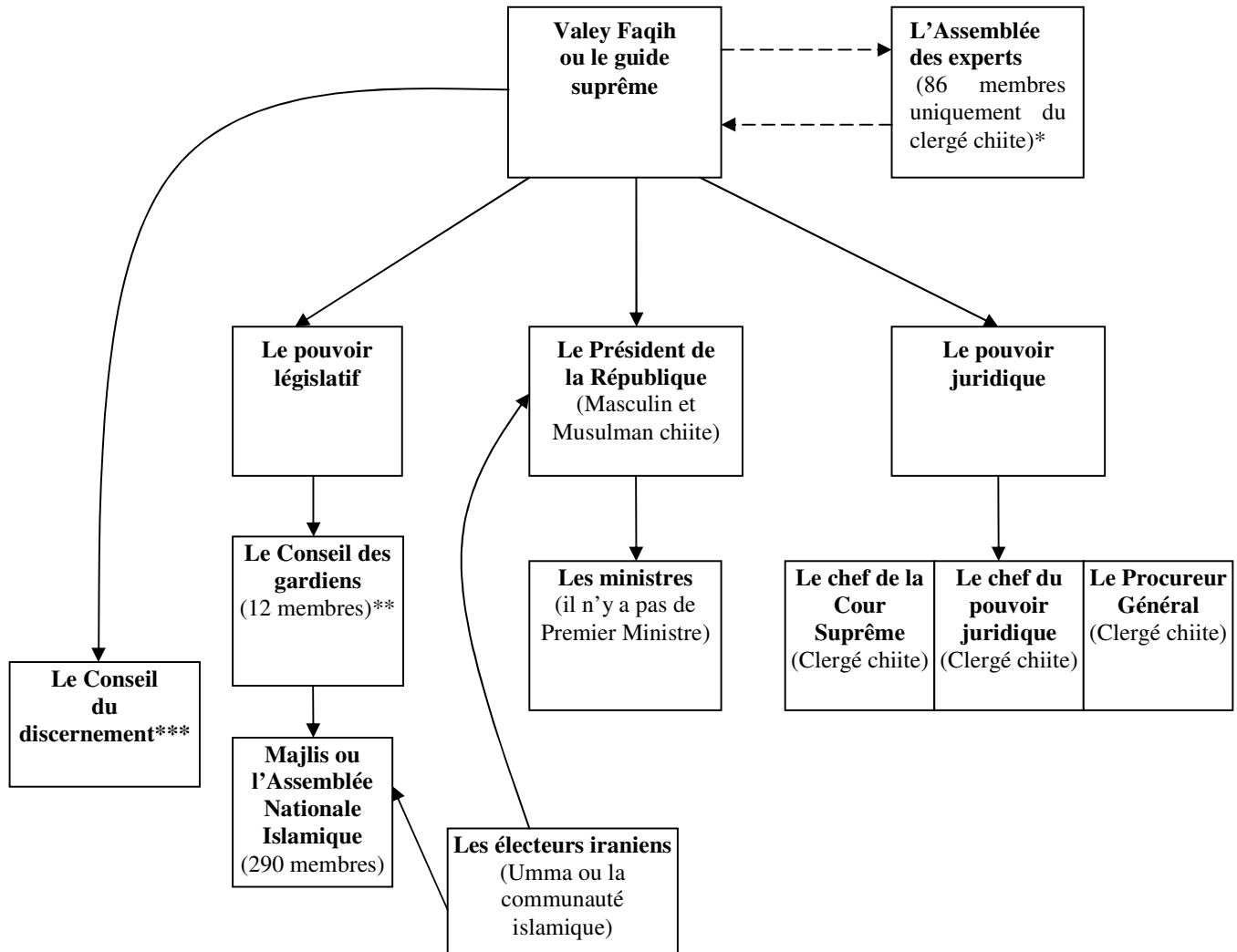
Les institutions parallèles reflètent les querelles intestines<sup>21</sup> politiques en l'absence de représentations politiques organisées de différents groupes sociaux dû au rôle charismatique du guide suprême comme 'arbitre final'. Quand un régime consensuel n'est pas en place, des querelles intestines intenses mènent à la coordination destructive.

---

<sup>21</sup> Pour une analyse détaillée des différentes factions politiques dans l'Iran post-révolutionnaire voir Barzin, 1995, 1998; Mortaji, 1999; Zarifi Nia, 1999; Shadloo, 2000; et Saeidi, 2002.



**Figure 2. L'organigramme de la structure politique de la République Islamique d'Iran**



\* **L'Assemblée des experts** (86 membres uniquement du clergé chiite) est l'institution la plus haute placée de la République Islamique. Cette assemblée décide de la nomination, de la découverte, ou de l'élection du guide suprême ou par défaut l'élection d'un conseil de dirigeants. Les membres de cette assemblée sont élus pour huit ans. La nationalité iranienne n'est pas obligatoire pour être élu à cette assemblée.

\*\* **Le Conseil des gardiens** (12 membres) est composé de 6 Faqihs (les savants religieux) nommés par le guide suprême (Valey Faqih) et de 6 juristes proposés par le chef du pouvoir juridique (lui-même nommé par le guide suprême), et nommés également par le guide suprême. Ce conseil doit vérifier si les lois adoptées par l'Assemblée Nationale islamique (Majlis) sont conformes à la constitution et aux principes islamiques. Ce conseil a aussi le pouvoir de vérifier si les candidats aux diverses élections sont éligibles. Un tel pouvoir lui a été conféré par le guide suprême, même s'il n'est pas stipulé dans la constitution.

\*\*\* **Le Conseil du discernement** est une instance d'arbitrage et de médiation entre l'Assemblée nationale islamique (Majlis) et le Conseil des gardiens lorsque ces instances se retrouvent dans un conflit non résolu concernant l'adoption des lois. Les membres fixes et variables de ce conseil sont nommés par le guide suprême.

## 2. La coordination destructive et le mécanisme d'allocation

Dans la section précédente, nous avons argumenté que la coordination destructive est soutenue par des institutions parallèles et qu'elle peut être définie comme une forme d'intégration sociale à travers l'utilisation directe de moyens coercitifs non institutionnels. La dimension économique de l'intégration sociale embrasse l'allocation des ressources rares et la direction des activités humaines. Le mécanisme d'allocation inclut les transactions réelles et monétaires.

La coordination destructive comprendra l'analyse de l'allocation appropriative, les formes de propriété correspondant à la prédation, ainsi que les transactions monétaires et non monétaires. Ces points seront étudiés successivement dans cette seconde partie.

### 2.1 L'allocation appropriative des ressources

Dans l'économie néoclassique, l'expression la plus proche de 'mode de coordination' est le 'mécanisme d'allocation' qui décrit l'allocation des ressources rares. Le concept est dénué de toute connotation institutionnelle, et ignore totalement les facteurs non économiques, particulièrement la question de la souveraineté. Néanmoins, on doit noter que Pareto reconnaît au moins deux différents 'mécanismes d'allocation', à savoir les mécanismes productifs et appropriatifs : « Les efforts des hommes sont utilisés de deux façons différentes : ils sont dirigés vers la production ou la transformation des biens économiques, ou alors vers l'appropriation des biens produits par d'autres » (Pareto, [1927] 1971, p. 341). Cependant, puisque l'activité d'appropriation ne ressortit pas du choix libre, il ne peut concerner l'économiste selon le point de vue néoclassique. Aussi, à travers l'histoire, le 'mécanisme d'allocation' des ressources rares a été limité à l'allocation de marché<sup>22</sup>.

Empruntant la distinction de Pareto entre les efforts humains 'productifs' et 'appropriatifs', le mécanisme d'allocation dans une coordination destructive devrait être caractérisé comme 'appropriatif'<sup>23</sup>. L'intégration sociale à travers l'utilisation directe de moyens coercitifs non institutionnels suppose une situation où la protection de la vie et de la propriété de chacun est l'affaire primordiale de tous. L'allocation des ressources pour protéger la vie et la propriété de chacun, pour accéder aux cercles de pouvoir ou pour être protégé des abus de l'Etat laisse moins de ressources consacrées aux activités productives. En revanche, cela augmente les investissements dans les moyens de protection et d'appropriation. L'affirmation d'Adam Smith ([1776] 1961) selon laquelle la sécurité est plus importante que l'opulence est particulièrement applicable à la coordination destructive. Les droits de propriété dépendent de la souveraineté. Une fois que la souveraineté repose plus sur l'utilisation directe de la coercition physique que sur les droits

---

<sup>22</sup> Frank Knight (1947) soutient que d'autres formes d'allocation existaient durant les phases primitives de l'histoire humaine à travers la 'coutume' et 'l'autorité' qui représentent les comportements instinctifs et à moitié conscients des êtres humains. L'allocation de marché basée sur la libre entreprise est la seule qui soit liée au consensus délibéré et aux activités conscientes des êtres humains.

<sup>23</sup> La littérature économique récente portant sur les « conflits rationnels » traite de la question de l'appropriation. Pour une analyse critique de cette littérature et pour une théorie alternative des conflits sociaux voir Vahabi (2009c).

légaux et les sanctions, alors la propriété de chacun peut être confisquée arbitrairement par ceux qui contrôlent les moyens coercitifs. Les obligations et droits de chacun deviennent alors conditionnels à sa relation avec les cercles de pouvoir. En d'autres termes, le pouvoir destructif plutôt qu'économique joue un rôle primordial dans l'allocation des ressources.

La propriété privée et d'Etat suppose que les droits de propriété sont institutionnalisés et sont bien définis afin que la frontière ultime de la propriété, à savoir le droit de détruire (*abusus*) soit aussi clarifié légalement et mis en application. Mais le rôle primordial du pouvoir destructif dans l'allocation des ressources implique des droits de propriété extra légaux, ambigus, non définis, et non institutionnalisés (ou insuffisamment institutionnalisés). Les butins de guerre et le pillage, ou les propriétés confisquées dans une révolution sont ce que j'appelle des propriétés indéterminées (Vahabi, 2009a). Même si elles peuvent être transformées en propriétés 'publiques', 'personnelles', 'privées', 'combinatoires' ou d'autres types de propriétés, leur statut initial reste indéterminé. Pour les propriétés 'indéterminées', l'autorisation de jouir des droits de propriétés dépend du pouvoir discrétionnaire de l'autorité coercitive. L'allocation appropriative mène à la propriété indéterminée. Une illustration saillante de la propriété indéterminée est celles des *Bonyads* (fondations) dans l'Iran post-révolutionnaire.

## 2.2 Les Bonyads et la propriété indéterminée

Les Bonyads (fondations religieuses) sont considérés comme paragouvernementaux (Saeidi, 2004) ou comme des 'fondations paraétatiques' (Maloney, 2000). Il existe une grande variété de Bonyads parmi lesquels Bonyad-e Mostazafan va Janbazan (BMJ, la fondation des déshérités) et Bonyad-e Chahid (la fondation des martyres)<sup>24</sup> sont les plus importants. Le BMJ est établi après la confiscation des actifs du Chah et 53 industriels en exil suite à la révolution conformément à l'ordre de Khomeini qui appelait ces actifs les 'butins' et ajoute qu' « ils doivent être gardés et contrôlés séparément des propriétés de l'Etat » (Saeidi, 2004, p. 484). La taille et l'envergure du BMJ équivaut au budget d'un gouvernement (*New York Times*, Jan 8, 1995). Avec des possessions valant 12 milliards de dollars américains, le BMJ constitue le secteur non étatique le plus vaste de l'économie, placé en seconde liste après la compagnie nationale iranienne du pétrole<sup>25</sup> (Smith, 1997; Maloney, 2000).

Malgré le fait qu'il n'y ait pas d'information précise sur les activités des Bonyad du fait de l'opacité totale, un rapport économique de l'Ambassade de France estime que ses différentes branches contribuent à 7-10% du PIB (Ambassade de France, Mission Economique, 20 juin 2006). Le BMJ opère comme un holding avec plusieurs entreprises

---

<sup>24</sup> Cette fondation a été établie un mois après la révolution de 1979 pour soutenir les parents survivants des martyres et les anciens combattants handicapés de la révolution et plus tard les familles des martyres de la guerre de huit ans avec l'Iraq. Pour un rapport plus détaillé, voir *Encyclopedia Iranica*, 1987, pp. 360-61; Maloney, 2000, pp. 151-2; Saeidi, 2004, pp. 488-490. Pour des données récentes concernant les activités de la fondation ainsi qu'un Bonyad similaire, à savoir le Comité d'Entraide d'Imam Khomeini, voir Sazman Modiryaat va Barnameh Rizi Keshvar *Salnameh Amari Keshvar 1383* (les statistiques annuelles du pays) 2004, pp. 551-2, 565-571.

<sup>25</sup> Saeidi (2004, p. 493) note que le budget total des fondations était estimé à pratiquement la moitié du budget gouvernemental national, représentant 6000 milliards de rials, à la fin des années 1980.

étendant leur activité dans pratiquement tous les secteurs de l'économie, à savoir l'exploitation minière, le logement, la fabrication, le commerce, la navigation, le transport, les compagnies aériennes, le tourisme, l'agriculture, les industries agro-alimentaires et les boissons non alcoolisées, etc. Récemment, le BMJ a renforcé sa position dans les secteurs énergétique (incluant les hydrocarbures) et la communication (la seconde entreprise de mobiles en Iran, etc.).

Cependant, ce holding géant a une 'position de caméléon' concernant son statut institutionnel. Il peut changer son statut à volonté, agissant comme une économie privée quand il achète des entreprises privatisées<sup>26</sup>, mais peut aussi être 'public' pour contrôler les affaires 'stratégiques' tels que la ligne de navigation nationale, stipulé dans la constitution iranienne comme étant une entreprise de propriété publique. Cette position de caméléon est due à sa structure de propriété indéterminée. Celle-ci n'est ni privée ni publique. Le statut légal des fondations a été décrit comme relevant des organisations *non gouvernementales et publiques*, ce qui paraît être une classification quelque peu paradoxale, mais fidèle en ce qu'il reflète sa nature 'indéterminée'.

Sans aucune discrétion gouvernementale sur leurs dépenses, aucun actionnaire, aucun compte public, et sans avoir de statut légal clairement défini, ces fondations ont opéré de façon autonome par rapport au gouvernement. L'opacité presque totale de leur activité économique notamment en ce qui concerne leurs avoirs, leurs ventes et achats, leurs comptes financiers, leurs liens directs avec les cercles de pouvoir, et leur soutien financier aux activités militaires et paramilitaires en Iran et à l'échelle internationale, les rapprochent au secteur mafieux. Contrairement aux « fondations caritatives » en Occident qui sont créées par les entreprises et les gens fortunés, les Bonyads en Iran possèdent et contrôlent plusieurs centaines (sinon des milliers) d'entreprises dans tous les secteurs.

Mais les Bonyads ne constituent ni un Holding privé, ni un Holding d'Etat puisque ces « fondations » sont non seulement autonomes de l'Etat mais elles se comportent comme un secteur mafieux envers l'Etat. Cependant, leur différence majeure avec le secteur mafieux réside dans le fait qu'elles ont un statut privilégié et comme des organisations prétendument 'charitables', elles bénéficient d'exemptions de taxes (IMF Staff Country

---

<sup>26</sup> Concernant la politique de 'privatisation' préconisée dans les premier et second programmes quinquennaux connus sous le nom de 'programme d'ajustement' et 'programme de stabilisation' durant les deux termes présidentiels de Rafsanjani (1989-1993, puis 1993-1997), on doit noter que le quatrième Majlis (1992-1996) a passé une loi en 1994 qui a autorisé le gouvernement à vendre les entreprises d'Etat de différentes façons. La loi stipule que les *Isargaran* (les personnes prêtes à se sacrifier), à savoir ceux qui se sont dévoués à la guerre, les prisonniers de guerre, et les parents et membres de ceux qui ont été tués dans la guerre, ont la priorité pour posséder les entreprises privatisées. De cette façon, la politique de la 'privatisation' consiste à transférer les entreprises d'Etat aux fondations ou au secteur paraétatique (Adeli, 2004, pp. 474-75). Dans la même veine, la récente intervention du guide suprême, Khamenei, en faveur de la privatisation en juillet 2006, a été précédée par la conclusion de deux contrats importants avec les Bonyads et *Sepah* pour la construction des lignes 6 et 7 du métro de Téhéran atteignant la somme de deux milliards et demi de dollars. Enfin, la bourse de Téhéran est principalement un marché pour le secteur paraétatique. Comme le notent Jbili, Kramarenko, et Bailen (2004, p. 44): « La plupart des compagnies cotées [dans la bourse de Téhéran] sont des entreprises paraétatiques avec un degré variant de propriété gouvernementale directe ou indirecte. » (La phrase entre crochets est ajoutée).

Report, 1998, p. 26), de crédits bancaires préférentiels, de subventions et d'une 'redistribution quasi-budgétaire' spéciale (Coville, 2002).

### 2.3 Les Bonyads et la hiérarchie traditionnelle chiite

Malgré la défense historique du *vaqf*<sup>27</sup> (donations religieuses islamiques) par l'ulama, les fondations, comme les organisations 'charitables', ne sont attachées à aucune institution religieuse. Bien entendu, elles sont absolument loyales au guide suprême et aux guides locaux religieux qui jouent comme leurs représentants. Mais elles sont déconnectées de la hiérarchie cléricale chiite et des réseaux religieux traditionnels : « le Bonyad-e Mostazafan opère, pour tous les intentions et buts, en dehors du cadre à la fois de la structure de pouvoir religieux traditionnel et du gouvernement. » (Maloney, 2000, p. 157).

Les donations religieuses (*vaqf*) continuent de commander de vastes quantités de ressources dans la République Islamique ; et le Bonyad-e Astan-e Qods, qui gère les dons liés au lieu saint d'Imam Reza à Mashhad, possède de la propriété dans le pays tout entier<sup>28</sup>. Son statut privilégié lui confère un pouvoir économique qui dépasse la simple acquisition des dons par les croyants. Le transfert illégal des droits de propriété sur les terres appartenant originalement à la population de Sarakhs (une des villes de la province de Khorasan) à Astan-e Qods-e Razawi en est une bonne illustration. Ce transfert par les instances juridico-politiques a provoqué récemment de nombreuses protestations populaires (*Tabnak*, 18 août 2009).

Contrairement au régime du Chah, la République Islamique a garanti l'indépendance du *vaqf* par rapport au gouvernement ; *mais les fondations maintiennent leur autonomie à la fois vis à vis du gouvernement et de la hiérarchie religieuse traditionnelle.*

Que sont donc ces fondations, et à qui appartiennent-elles? Elles possèdent des propriétés 'confisquées' ('butins' dans la terminologie de Khomeini) qui auraient pu être transformées en propriétés privées ou étatiques, mais ne l'ont pas été. Contrairement à la vision dominante, le secteur étatique dans l'Iran post-révolutionnaire ne ressemble pas à l'Etat omniprésent de l'URSS. L'analogie à la Russie post-soviétique est plus attirante. En Russie, le démantèlement d'un système de pouvoir bien établi et la montée concomitante de nouveaux magnats politiques et financiers (des 'groupes financiers - industriels'

---

<sup>27</sup> Pour une analyse du *Vaqf* comme dispositif d'engagement crédible pour donner la sécurité économique aux propriétaires en échange de services sociaux, voir Kuran, 2001.

<sup>28</sup> Pour un compte rendu historique d'Astan-e Qods-e Razawi, voir Mawlawi, Mostafawi, et Sakuurzada, 1987, pp. 826-837. Un des rapporteurs souligne que l'on aurait pu également mentionner les soi-disant « vertus » éventuelles du système de coordination destructive même si le solde est très nettement négatif. Par exemple, la fondation Astan-e Qods-e Razawi joue un rôle important dans le développement d'infrastructures modernes dans la région de Khorassan. Dans un pays où tout ce qui compte a tendance à être concentré à Téhéran, ce qui constitue un cercle vicieux avec l'exode rural, une telle force centrifuge est la bienvenue. Plus fondamentalement, la prise de décision étant décentralisée dans un système de coordination destructive, celui-ci devrait moins souffrir de certains maux caractérisant les systèmes centralisés (lenteurs administratives, red tape, etc.).

transitoires puissants<sup>29</sup>) a donné plein pouvoir à un ensemble de réseaux clientélistes puissants. Mais contrairement à leurs homologues russes, ces fondations ne se sont pas transformées en monopoles privés.

Leur position permanente est celle d'une forme 'indéterminée' de propriété qui est due à l'extension d'institutions parallèles même dans l'économie iranienne sous la République Islamique. « Ces organisations représentent une structure de pouvoir duale en Iran qui renforce l'autorité financière des leaders religieux sans responsabilité financière » (Saeidi, 2004, p. 479). Elles constituent des ressources *autoritaires* des leaders théocrates : elles favorisent et donnent plein pouvoir aux groupes parallèles militaires et paramilitaires appartenant aux théocrates, et enrichissent leurs alliés traditionnels, à savoir les bazaaris, et ainsi reproduisent l'autorité du guide suprême et des théocrates. Elles jouissent d'une capacité d'intervention sans contraintes dans l'économie iranienne et dans la concurrence politique entre différentes factions, et peuvent être décrites comme 'un Etat dans l'Etat' (Scheuer, 1994).

Cette dernière phrase résume l'essentiel du rôle des fondations dans l'économie iranienne. Elles constituent « un Etat dans l'Etat » et perturbent tant le secteur d'Etat que le secteur privé. Contrairement à la compagnie nationale iranienne du pétrole, les Bonyads ne sont pas les canaux d'une politique « publique » de redistribution. Elles détournent les ressources du secteur d'Etat notamment la rente pétrolière, et bien qu'elles redistribuent une partie de leur revenu parmi les couches marginales partisans du régime, la plupart de leurs revenus sont répartis dans les sphères « privées »<sup>30</sup> comprenant les divers cercles liés au *Sepah*, à l'entourage du guide suprême et les clergés chiite partisan de l'Imam, ainsi qu'à certains bazaaris.

Dans ce sens, les Bonyads sont des institutions « clientélistes » même si elles ne peuvent pas être réduites à la promotion d'une politique clientéliste. Puisqu'elles doivent leur existence à l'abolition de droits de propriété privée, elles empêchent aussi la restauration des droits de propriété bien définis. En d'autres termes, elles reposent sur le droit d'*abusus* et font preuve de l'importance des *coûts de protection*<sup>31</sup> contre la prédation possible. Les fondations sont présentes dans des branches d'activité extrêmement variées et sont organisées comme des holdings. Le point commun entre toutes ces branches est qu'elles sont toutes sous la protection de « Bonyad » et économisent sur les coûts de protection ! La denrée la plus rare sous la République Islamique est la sécurité ce qui rend le développement du capitalisme industriel particulièrement difficile sinon impossible.

---

<sup>29</sup> Concernant ces groupes transitoires dans la transition post-socialiste en Russie, voir Mathilde Mesnard, 2001.

<sup>30</sup> En persan, on l'appelle « *xodemani* » qui veut dire ceux qui font partie de « notre cercle » ou du sérail.

<sup>31</sup> Par « coûts de protection », on entend des coûts liés à la protection des biens contre l'appropriation ainsi que les coûts de sécurité pour protéger la vie et la liberté des individus. Ces coûts sont associés aux situations *conflituelles* et doivent être distingués des coûts de l'échange et du *marchandage* que l'on peut considérer comme des coûts de transaction. A vrai dire, si les coûts de coordination par le marché peuvent être regroupés dans la catégorie des coûts de transaction, les coûts de coordination destructive s'inscrivent dans le cadre des coûts de protection.

Le capital mercantile peut bénéficier de cette perturbation systématique de l'activité industrielle pour importer les biens de consommation, les biens industriels et les produits intermédiaires grâce aux recettes pétrolières. L'incertitude sur les droits de propriété, le principe économique hiérarchique de prédation, ainsi que l'entrave institutionnelle contre le développement du capitalisme industriel sont les raisons pour lesquelles les fondations s'inscrivent dans le cadre d'une coordination destructive.

## 2.4 Les Bonyads et le Sepah

Les relations proches entre le BMJ et l'appareil de sécurité iranien et son autorité institutionnelle étaient confirmées par la nomination de Mohsen Refiqdust, un des fondateurs et l'ancien commandant de la garde révolutionnaire (*Sepah*), pour diriger la fondation en 1989. Du fait de la corruption répandue dans le BMJ et ses diverses branches impliquant les frères de Refiqdust et bien d'autres directeurs (voir *The Economist*, 25 septembre 1993; *The New York Times*, 8 janvier 1995; *Financial Times*, 17 juillet 1997; Saeidi, 2004, pp. 495-98), Refiqdust a été finalement remplacé par l'ancien Ministre de la Défense Mohammad Foruzandeh en juillet 1999<sup>32</sup>.

Durant la direction de Refiqdust, les connections organisationnelles entre la garde révolutionnaire et le BMJ ont développé une implication substantielle dans l'obtention et la production d'armes. A titre d'exemple, « la présence importante du Bonyad dans l'exploitation minière et la production de produits chimiques dissimule les usines d'armes chimiques de l'IRGC [la garde révolutionnaire]. En plus, les sources des renseignements allemands soutiennent que le MJF [Bonyad] a utilisé un réseau de fausses entreprises pour acquérir des intrants pour l'industrie de défense de la garde révolutionnaire, incluant ses armes biologiques, chimiques et nucléaires ainsi que son développement de missiles. Par ailleurs, la fondation entreprend apparemment des efforts internationaux qui transgressent la définition traditionnelle du commerce- le MJF est couramment cité comme un soutien généreux et un protecteur politique actif du ... Hezbollah ... De surcroît, le contrôle de l'Etat sur le secteur industriel signifiait que 'la bourgeoisie commerciale devenait la faction la plus active de la classe dominante'. Bien entendu, ceci représente un autre lien puissant entre le bazar et les *bonyads* : ils sont les 'seuls gagnants' dans l'histoire économique peu brillante de la République Islamique. » (Maloney, 2000, pp. 159-160).

Comme nous l'avons noté dans la section précédente, la montée du pouvoir de *Sepah* constitue la nouvelle donne politique et économique iranienne. Le nouveau guide suprême, Khamenei, a été élu par l'Assemblée des Experts, notamment grâce au soutien du Président Rafsandjani. Le choix de Khamenei était fondé sur les critères « politiques » et non pas sur sa légitimité « religieuse » au sein de la hiérarchie chiite. En effet, le soutien de Rafsandjani et le vote de l'Assemblée des Experts étaient contre Ayatollah Montazeri<sup>33</sup> et

---

<sup>32</sup> Quand celui-ci arriva au bureau, il a annoncé que 80% de ses 350 compagnies perdaient de l'argent.

<sup>33</sup> Ayatollah Montazeri avait été désigné comme le remplaçant de Khomeini au début de l'instauration de la République Islamique. Il a été destitué par Khomeini juste avant son décès en 1989 suite à sa protestation contre le massacre des prisonniers politiques en été 1988. Montazeri était un des premiers théoriciens de la notion de la tutelle du juriconsulte (*Velayet-e Faqih*) et une des figures politiques les plus connues contre qui Khamenei et Rafsandjani se sont réunis. Sa marginalisation au sein du gouvernement a ouvert la voie à la

pour un nouveau guide suprême « affaibli ». Cela explique pourquoi par la suite Khamenei s'est appuyé de plus en plus sur le *Sepah* pour contrebalancer le pouvoir des clergés qui lui faisaient de l'ombre.

Le *Sepah*, la nouvelle armée « révolutionnaire » parallèle à l'armée officielle du Chah (*Artesh*) est née après la révolution en 1980 pour lutter contre l'opposition de gauche (voir l'entretien avec M. Refiqdust, 2007). Il s'est formé en une véritable organisation pendant la guerre avec l'Iraq (1980-1988). Le *Sepah* s'est spécialisé notamment dans le lancement des missiles, et les attaques kamikazes terrestres et maritimes. Après la fin de la guerre, et pendant les deux mandats présidentiels d'Ali Akbar Hashemi Rafsandjani (1989-1993 puis 1993-1997), le *Sepah* s'est immiscé dans la « reconstruction économique » et a agrandi son influence dans les Bonyads (voir Alfoneh, 2007 ; Wehrey *et al.* 2009).

Tout au cours de la période de Khomeini, le *Sepah* avait été strictement tenu de rester « neutre » par rapport aux conflits internes des différentes fractions politiques de la République Islamique. Cependant, avec le nouveau guide suprême, Khamenei, le *Sepah* a pu adopter une nouvelle position « partisane ». La rupture avec la politique de « neutralité » a été encouragée par le nouveau guide pour renforcer sa position contre les réformateurs gouvernementaux dirigés par le Président Mohammad Khatami pendant ses deux mandats présidentiels (1997-2001 puis 2001-2005). Ce fut durant cette période qu'un certain nombre de généraux du *Sepah* ont adressé une lettre ouverte au Président qui le mettait en garde contre toute désobéissance envers le guide suprême. Les soi-disant « neuvièmes élections présidentielles » (qui en réalité n'étaient qu'un coup d'état électoral avec la participation active du *Sepah*) ont mis un terme à la période de la « réforme gouvernementale ».

L'ère du *Sepah* a commencé avec l'élection du Président Mahmoud Ahmadinejad en 2005 et a pris un nouveau tournant avec les récentes élections du huitième Parlement en mars 2008<sup>34</sup>. La fin de la « neutralité » du *Sepah* est une menace directe contre la « démocratie interne » du clergé chiite. Ainsi cette nouvelle armée qui devait protéger les intérêts du clergé chiite est devenue la grande menace contre le polycentrisme de la hiérarchie traditionnelle chiite.

L'analyse de la dynamique de la République Islamique démontre que deux tendances se sont formées depuis une trentaine d'années. La première peut être nommée la « théocratie constitutionnelle » et la seconde se démarque par une « théocratie militaire » (Vahabi, 2009b). La « théocratie constitutionnelle » est soutenue par l'ancienne coalition sociale autour du clergé chiite, des bazarris, et des ex militants étudiants (transformés souvent en fonctionnaires). Cette tendance s'appuie sur le polycentrisme de la hiérarchie traditionnelle du clergé chiite et insiste sur le maintien d'un certain pluralisme au sein des défenseurs de la République Islamique. Le caractère « républicain » du régime est souvent souligné pour justifier ce pluralisme et la résolution des conflits inter factionnels par les « élections ».

---

montée de Khamenei au statut de guide suprême. Mais le manque de légitimité de ce dernier a permis à Rafsandjani de devenir un Président puissant après la mort de Khomeini et de supprimer le statut de Premier Ministre.

<sup>34</sup> Sur les fraudes électorales de ces élections par le *Sepah* et les *Basijis*, voir Alfoneh, 2008.



En opposition avec cette tendance, les partisans d'une « théocratie militaire » soutiennent une nouvelle coalition autour du *Sepah* et des *Basijis* dans laquelle le guide suprême se distance des bazarris et du clergé chiite et consolide une religion d'Etat et une hiérarchie religieuse dépendant de l'Etat. Il s'agit d'une vraie « révolution islamique » qui met fin à l'ancienne République Islamique, puisqu'elle termine avec le pluralisme au sein des défenseurs de ce régime. La République Islamique doit se convertir en « gouvernement islamique » et les élections n'ont plus lieu d'être. Les fraudes électorales massives pour déterminer le résultat des élections présidentielles sont ainsi nécessaires au cas où le candidat du *Sepah* et des *Basijis* ne sorti pas vainqueur des urnes. Les neuvièmes et dixièmes élections présidentielles confirment la position dominante de cette tendance qui a l'appui du guide suprême.

Quelle sera la place et le rôle du guide suprême dans un régime prétorien ? Nous ne pouvons pas donner une réponse définitive à cette question. A l'heure actuelle, nous pouvons uniquement constater que l'oligarchie du clergé chiite a évolué vers une nouvelle oligarchie du *Sepah* et du clergé chiite. L'enfant de la « révolution islamique » sera-t-il le fossoyeur de la République Islamique ? Quelque soit le verdict de l'histoire, nous savons désormais que contrairement à la notion wébérienne du patrimonialisme, le *Sepah* n'est pas « un pur instrument personnel du maître (le guide suprême) ».

Enfin, pour souligner le pouvoir de ce nouveau centre de décision dans la politique iranienne, il faut rappeler que la détention du pouvoir nucléaire est l'objectif du *Sepah* depuis la phase des « guerres des villes » avec l'Iraq en 1987-1988. Cette politique trouve de plus en plus un appui puissant chez l'Imam et les décideurs de la politique étrangère en Iran.

Parallèlement à son poids grandissant au sein du gouvernement islamique, l'influence du *Sepah* sur les fondations est devenue écrasante. Les Bonyads comme les ressources autoritaires reflètent cette nouvelle donne. L'activité économique est ainsi prise en otage par les intérêts politiques du *Sepah* ou des clergés. *Agir au dessus de la loi, créer un Etat dans l'Etat, détourner toute régulation du secteur d'Etat et ses recettes pétrolières, déroger à toute contrainte budgétaire ou à toute discipline financière imposée par une activité privée constituent les normes comportementales de la coordination destructive.*

Indubitablement, l'impact d'ensemble d'une telle coordination a été une catastrophe pour l'économie iranienne. L'on aurait une meilleure évaluation de l'étendue des conséquences sociales et économiques désastreuse de la coordination destructive si l'on observe que malgré les recettes du pétrole qui ont été multiplié par quatre<sup>35</sup>, la fuite des capitaux a atteint son niveau le plus élevé depuis la présidence d'Ahmadinejad.

---

<sup>35</sup> Les recettes pétrolières pendant les trois premières années de la présidence d'Ahmadinejad (2005-2008) étaient le double de l'ensemble de ces recettes pendant les deux mandats présidentiels de Khatami (1997-2005) (Ahmadi Amooei, 2008). L'augmentation des dépenses publiques parallèlement avec la hausse sans précédent des recettes pétrolières a conduit le gouvernement à ponctionner le fonds de stabilisation où sont cantonnés, en principe, les surplus des rentrées pétrolières. Dix milliards de dollars ont été ainsi prélevés en 2005, et 17,4 milliards en 2006 (*Le Monde*, 8 janvier 2008).

Cet exode des capitaux est si colossal qu'il est impossible de nier le rôle primordial des hautes instances politiques iraniennes. La révélation de l'exode de 18,5 milliards de dollars de l'Iran vers la Turquie en novembre 2008 fait preuve d'une telle hypothèse. Bien que toute l'histoire reste encore opaque, nous avons appris en juillet 2009 par l'intermédiaire des instances politiques turques qu'un camion contenant 20 tonnes de lingots d'or et un montant de 7,5 milliards de dollars en espèces (appartenant à un soi-disant commerçant iranien dénommé Esmail Safarrian Nasab) ont été confisqués par la douane (*Tabnak*, 29 juillet 2009). L'avocat du commerçant iranien qui a porté plainte contre la confiscation de ce capital par les autorités turques a annoncé que ce capital devait être investi en Turquie. Certes, ce capital a contribué à la stabilité de la banque centrale Turque, mais on n'a aucune explication de la part des instances iraniennes comment une telle somme a pu traverser les frontières (*Tabnak*, 1 août 2009). Il est d'autant plus surprenant que cette somme n'a pas fait l'objet d'un transfert bancaire et on a préféré les formes primitives de thésaurisation telles que le lingot d'or ou l'argent en espèces. Malgré le caractère opaque de cette affaire, il est clair que ce genre d'exode de capitaux est impossible sans l'appui de l'oligarchie du clergé chiite et du *Sepah*.

Depuis la dynastie de Pahlavi, l'économie de l'Iran a été caractérisée par la domination d'un Etat rentier dépendant de la recette pétrolière (Katouzian, 1981). Le caractère sous-développé du secteur industriel a été en conséquence apparenté à la 'maladie hollandaise' (Dutch Disease). Mais l'Iran post-révolutionnaire a aussi été témoin de la domination de la coordination destructive qui peut être appelée le 'malaise iranien', une pandémie plus dangereuse que la 'maladie hollandaise' pour la croissance économique et le développement de l'Iran de même que pour le Moyen Orient tout entier.

## 2.5 La coordination destructive et la monnaie

Le mode de coordination par le marché est la seule forme de coordination qui soit nécessairement monétarisée. Les transactions dans une coordination éthique (réciprocité) sont en général non monétarisées, même si des exceptions peuvent exister quand des cadeaux sont donnés sous forme monétaire. Dans le mode de coordination bureaucratique, les transactions ne sont pas nécessairement monétarisées, mais si elles le sont, les subordonnés sont dépendants financièrement de leurs supérieurs. Dans la coordination bureaucratique, la monnaie est semi passive et le syndrome de la 'contrainte budgétaire lâche' (Kornai, 1980) est généralement prédominant.

Dans la coordination destructive, du fait de l'allocation appropriative, rapace, ou accapareuse des ressources, *le rôle régulateur de la monnaie est remplacé par la violence*. En fait, comme Clower et Due (1972, p. 320) l'ont déjà déclaré, le 'vol et la philanthropie' ne sont pas soumis au postulat de la contrainte budgétaire. Malgré le fait que l'armée a été le berceau de la relation salariale (McNeil, 1982), et les butins de guerre ont été la source du développement du marché (Vahabi, 2004, pp. 208-215), l'économie de guerre de même que la révolution échappe à l'analyse coût/bénéfice. Dans la coordination destructive, les transactions peuvent soit être monétarisées ou non, mais différemment de la coordination par le marché, car ici la monnaie ne joue pas un rôle central.

Dans les périodes récentes, la coordination destructive est marquée par une tendance inflationniste chronique. Cela fait en effet près de trente ans que ce cycle de hausse soutenue des prix dure. Même si l'inflation galopante n'est pas un fait nouveau et date déjà de l'époque du Chah, elle n'a jamais duré autant. C'est donc une période d'inflation extrêmement longue qui n'a pas de précédent dans l'histoire économique iranienne. Différents facteurs institutionnels soulignent cette tendance.

Le premier est le rôle primordial de la relation d'autorité par rapport à la propriété qui donne la priorité à des considérations stratégiques non économiques (politiques ou idéologiques) plutôt qu'à des considérations économiques dans le fonctionnement général du système financier sous la République Islamique. Pour emprunter la terminologie d'Aglietta et d'Orléan (1995), on est en présence d'un système financier où la légitimité monétaire est soumise à la souveraineté politique. A vrai dire, on assiste à une situation extrême dans laquelle « l'économique devient instrumental dans le sens d'un procédé de gain des clientèles pour le pouvoir » (Aglietta et Orléan, 1995, p. 31). Le secteur public et surtout les Bonyads sont financés systématiquement, et fournissent le cas d'école pour une contrainte budgétaire lâche. Le fait que la légitimité monétaire est soumise à l'autorité politique implique l'absence d'un véritable contrôle bancaire de la banque centrale.

L'inflation galopante est techniquement due à la soumission totale de la banque centrale au gouvernement (ou plus exactement aux cercles du pouvoir liés au *Sepah* et *Basij*, et le bureau du guide suprême connu sous le nom du *Bayt Imam*). Cela conduit à l'injection des devises pétrolières ou à l'usage systématique de la planche à billets pour financer les dépenses courantes toujours grandissantes des établissements étatiques ou paraétatiques et le déficit budgétaire chronique. Ce dernier est causé par inadéquation entre les recettes et les dépenses publiques, due au clientélisme, à la dépendance quasi-exclusive par rapport aux recettes pétrolières trop fluctuantes, à un système fiscal peu développé et archaïque procurant trop peu de recettes, aux dépenses massives d'armements même en période de paix, etc.

Comme le note à juste titre Thierry Coville (2002, pp. 172-73) : « Il est évident que la banque centrale ne peut pas véritablement contrôler l'activité des banques secondaires à partir du moment où ces dernières appliquent directement les ordres en provenance du secteur public ou des fondations religieuses. Ce dysfonctionnement structurel de la politique de contrôle bancaire de la BCI – Banque Centrale Iranienne – qui s'est traduit par un certain nombre de scandales bancaires liés à des problèmes de corruption, est d'ailleurs apparu au grand jour avec l'incapacité de la banque centrale à empêcher la plus grosse fondation religieuse, *Bonyad Mostazafan*, de créer une organisation financière non bancaire en 2001 ».

L'instabilité politique fournit une seconde raison à la tendance inflationniste chronique. A titre d'exemple, Keynes (1940) souligne que la guerre n'est pas soumise à l'analyse coût/bénéfice, et que les dépenses militaires mènent à des pressions inflationnistes. La coordination destructive est en fait généralement apparentée à une crise de souveraineté qui mine un engagement crédible par l'Etat pour une stabilisation monétaire. L'Etat ne

peut jamais respecter l'indépendance de la Banque Centrale et la viole facilement même si elle est légalement stipulée, puisque l'autorité discrétionnaire des entités coercitives et les activités rapaces de toutes les institutions fantômes outrepassent les considérations monétaires.

Les institutions parallèles et leur rivalité intense pour 's'accaparer' les ressources accroissent grandement la quantité de ressources allouées aux dépenses 'protectrices'. Une politique budgétaire expansionniste s'ensuit qui engendre à son tour plus de rivalité dans l'appropriation des ressources. Cette rivalité 'intensifiée' provoque un processus cumulatif qui fait monter de plus en plus les dépenses courantes des différentes organisations officielles et non officielles, au détriment de l'activité productive *stricto sensu*.

Enfin et surtout, l'opacité et la non responsabilité financière des organisations parallèles stratégiques peut mener non seulement à la corruption, à l'accaparement des ressources étatiques par les fonctionnaires de l'Etat ou d'autres autorités non officielles. Les dépenses budgétaires additionnelles soutiennent la politique budgétaire expansionniste. Etant donné le même niveau d'offre, cela mène à l'inflation.

En somme, dans une économie monétaire, la coordination destructive peut être caractérisée par une tendance inflationniste chronique dans laquelle les politiques redistributives et quasi-budgétaires supplantent la politique monétaire.

## **Conclusion**

Nous avons démontré clairement qu'en dehors de la coordination par le marché, la coordination bureaucratique et la coordination éthique, il existe un autre type de coordination qui a été nommé coordination destructive. La coordination destructive comme forme d'intégration sociale par l'usage de moyens coercitifs a existé à travers l'histoire, mais dans l'époque récente son émergence est liée à un type particulier d'ordres contradictoires et d'institutions parallèles.

Ce type de coordination ne doit pas être confondu avec le chaos et l'anarchie, il représente une période de transition marquée par une coexistence ou un équilibre instable entre des institutions parallèles contradictoires. Même si cette coordination est située à la limite de l'ordre social et le désordre, elle a ses propres caractéristiques concernant le mécanisme d'allocation, les formes de propriétés, et les transactions monétaires.

Il s'agit d'une allocation appropriative qui se caractérise par un principe économique hiérarchique de prédation, par la primauté des coûts de protection par rapport aux coûts de transaction et de production, par des formes de propriété indéterminées, et enfin par la soumission de la légitimité monétaire à la souveraineté politique.

Il y a encore différentes questions qui nécessitent plus de recherches. Par exemple, 1) si un système social est une constellation de différents modes de coordination, comment la coordination destructive s'articule-t-elle alors avec les autres modes ? 2) est-ce que la coordination destructive peut être transformée en d'autres modes de coordination ? Si oui,

en quels autres types de coordination ? Ainsi, l'articulation entre la coordination destructive avec les autres modes de coordination et sa transformation devrait faire l'objet de recherches futures.

## Bibliographie

Abdelsalam A. [2005], "The Practice of Violence in the *hisba*-Theories", *Iranian Studies*, vol. 38, n° 4, pp. 547-554.

Adeli H. [1383/2004], "Mosahbeh ba Ahmadi Amooei", in Ahmadi A. (ed.), *Eghtesad Siasi Jomhouri Eslami, moshabeh ba Ezatollah Sahabi, Mohsen Norbakhsh, Hossein Adeli, Masoud Roghani Zanjani, Masoud Nili, Mohammad Ali Najafi (The Political Economy of Islamic Republic, interviews with Ezatollah Sahabi, Mohsen Norbakhsh, Hossein Adeli, Masoud Roghani Zanjani, Masoud Nili, Mohammad Ali Najafi)*, Teheran, Game Noo, second edition.

Agamben G. [2005], *State of Exception*, Chicago and London, The University of Chicago Press.

Aglietta M. et Orléan A. (eds.) [1995], *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Cahiers « Finance, Ethique, Confiance », Association d'Economie Financière.

Ahmadi Amooei B. [2008], "Ahmadinejad ba 263 milliard dollar daramad naft cheh kardeh ast?" (Qu'a fait Ahmadinejad avec 263 milliards dollars recettes pétrolières?), novembre, <http://news.gooya.com/columnists/archives/2008/11/07987print.php>

Alfoneh A. [2007], « How Intertwined Are the Revolutionary Guards in Iran's Economy ? », *American Enterprise Institute for Public Policy Research (AEI)*, No. 3, October.

Alfoneh A. [2008], « Iran's Parliamentary Elections and the Revolutionary Guards' Creeping Coup d'Etat », *American Enterprise Institute for Public Policy Research (AEI)*, No. 2, February.

Ambassade de France en Iran [2006], "Bonyad Mostazafan : La Fondation des déshérités en Iran", 20 Juin, Fiche de Synthèse, Mission Economique.

Amuzegar J. [1993], *Iran's Economy under the Islamic Republic*, London, I.B. Tauris.

Ansari A., Berman D., and Rintoul T. [2009], Preliminary Analysis of the Voting Figures in Iran's 2009 Presidential Election, Chatham House and the Institute of Iranian Studies, University of St Andrews, 21 June.

Ashraf A. [1988], "Bazaar-Mosque Alliance: The Social Basis of Revolts and Revolution", *Politics, Culture and Society*, vol. 1, n° 4, pp. 538-569.

Ashraf A. [1994], "Charisma, theocracy, and men of power in post-revolutionary Iran", in Weiner M. et Banuazizi A. (eds.), *The Politics of Social Transformation in Afghanistan, Iran, and Pakistan*, Syracuse, Syracuse University Press, pp. 101-151.

Ashraf S. et Banuazizi A. [1992], "Classes in the Pahlavi Period", *Encyclopedia Iranica*, vol. V, Berkeley, CA, Mazda Press, pp. 677-691.

Aubin J.P., Bayen A., Bonneuil N., et Saint Pierre P. [2005], *Viability, Control and Games: Regulation of Complex Evolutionary Systems under Uncertainty and Viability Constants*, Springer-Verlag.

Barzin S. [1374/1995], "Jenah bandihayi Syasi dar Nezam Jomhouri Islami Iran (Political Factions in Islamic Republic of Iran)", *Iran Farda*, Urdibehesht.

Barzin S. [1377/1998], *Jenah bandi Syasi dar Iran : 1360-1376 (Political Factions in Iran : 1981-1997)*, Tehran, Nashr Markaz.

- Chahgadian N. [1987], *The Iranian Military under Islamic Republic*, Santa Monica, Rand Corporation.
- Clower R. et Due J.F. [1972], *Microeconomics*, Homewood, Illinois, Richard D. Erwin, Sixième édition.
- Cook D. [2005], *Understanding Jihad*, Berkeley ; University of Berkeley.
- Cook M. [2003], *Forbidding Wrong in Islam*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Coville T. [2002], *L'Economie de l'Iran Islamique: Entre ordre et désordres*, Paris, L'Harmattan.
- Crone P. et Hinds M. [1990], *God's Caliph: Religious Authority in the First Centuries of Islam*, Cambridge.
- Economist* [1993], « For the Oppressed: Iran », vol. 328, September 25.
- Ehteshami A. [1990], "Iran's Revolution: Fewer Ploughshares, More Swords", *Army Quarterly and Defense Journal*, vol. 120, n° 1, pp. 41-50.
- Eisenstadt M. [1996], *Iranian military power: capabilities and intentions*, Washington, Washington Institute for Near East Policy.
- Elster J. [1989], *The Cement of Society: A Study of Social Order*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Encyclopedia Iranica* [1987], "Bonyad-e Chahid", Costa Mesa, Mazda, pp. 360-361.
- Enghelab Islami dar Hejrat [2009], "Tabarshenasi Kodetagan" (La généalogie des auteurs du coup d'état), *Enghelab Islami dar Hejrat*, le 20 août, <http://www.akhbar-rooz.com/>
- Entessar N. [1988], "The Military and Politics in the Islamic Republic of Iran", in Amirahmadi H. et Parvin M. (eds.), *Post-Revolutionary Iran*, Londres, Westview Press, pp. 56-74.
- Financial Times* [1997], "State foundations dominate economy", July 17, p. 4.
- Fürtig H. [2002], *Iran's rivalry with Saudi Arabia between the Gulf Wars*, Reading, Ithaca Press.
- Gangi A. [2002], *Manifest Jomhoorixahi (Le manifeste républicaine)*, <http://asre-nou.net/>
- International Monetary Fund [1998], *Islamic Republic of Iran. Recent Economic Developments*, IMF, Staff Country Report n° 98/27, Washington D.C., April.
- Jbili A., Kramarenko V. et Bailén J. [2004], "Islamic Republic of Iran-Selected Issues", IMF, *IMF Country Report*, n° 04/308.
- Katouzian H. [1981], *The Political Economy of Modern Iran Despotism and Pseudo-Modernism, 1926-1979*, London, The Macmillan Press.
- Katzman K. [1993], *Warriors of Islam*, Boulder, Colorado, Westview Press.
- Keynes J. M. [1940], *How to Pay for the War: A Radical Plan for the Chancellor of the Exchequer*, New York, A Harvest/HBJ Book.
- Khalaji M. [2008], "The New Order of Clerical Establishment in Iran", *Iran Nameh*, Vol. XXIV, Nos. 2-3, Summer and Fall, pp. 305-338.
- Knight F. [1947], "Human Nature and World Democracy", *Freedom and Reform*, New York, Harper and Bros, pp. 301-323.

- Kornai Janos [1980], *The Economics of Shortage*, Amsterdam, North-Holland.
- Kornai Janos [1984], "Bureaucratic and Market Coordination," *Osteuropa Wirtschaft*, vol. 29, no. 4, pp. 306-319.
- Kornai Janos [1992], *The Socialist System, The Political Economy of Communism*, Oxford, Clarendon Press.
- Kramer Martin, [1990], "Redeeming Jerusalem: The Pan-Islamic Premise of Hizballah", in Menashri D. (ed.) *The Iranian Revolution and the Muslim World*, Boulder, San Francisco, Westview Press, pp. 105-130.
- Kuran T. [2001], "The Provision of Public Goods under Islamic Law: Origins, Contributions, and Limitations of the Waqf System", *Law and Society Review*, vol. 35, n° 4, pp. 841-897.
- Le Monde* [2008], "Le président et le Parlement iraniens s'affrontent sur l'économie", le 8 janvier.
- Lindblom C.E. [1977], *Politics and Markets. The World's Political Economic Systems*, New York, Basic Books.
- Maloney S. [2000], "Agents or obstacles? Parastatal foundations and Challenges for Iranian development", in Alizadeh P. (ed.), *The economy of Iran: The dilemma of an Islamic State*, London, New York, I.B. Tauris Publishers, pp. 145-176.
- Mawlawi A., Mostafawi M.T. et Sakurzada E. [1987], "Astan-e Qods-e Razawi", *Encyclopedia Iranica*, Londres et New York, pp. 826-837.
- McNeill William H. [1982], *The Pursuit of Power, Technology, Armed Force, and Society A.D. 1000*, Chicago, The University of Chicago.
- Mebane W. [2009], *Note on the Presidential Election in Iran, June 2009*, University of Michigan, June 29.
- Mesnard M. [2001], *La Corporate Governance dans la Russie en transition: une approche en termes de cohérence institutionnelle*, Thèse de Doctorat, nouveau régime, Hautes Etudes, le 5 janvier.
- Mortaji H. [1378/1999], *Jenhay Syasi dar Iran Emrooz (The Political Faction in Iran Today)*, Téhéran, Nashre Naghsh oo Negar.
- Najafi M. A. [1383/2004], "Mosahbeh ba Ahmadi Amooei", in Ahmadi A. (ed.), *Eghtesaad Siasi Jomhouri Eslami, moshabeh ba Ezatollah Sahabi, Mohsen Norbakhsh, Hossein Adeli, Masoud Roghani Zanjani, Masoud Nili, Mohammad Ali Najafi (The Political Economy of Islamic Republic, interviews with Ezatollah Sahabi, Mohsen Norbakhsh, Hossein Adeli, Masoud Roghani Zanjani, Masoud Nili, Mohammad Ali Najafi)*, Téhéran, Game Noo, seconde édition.
- New York Times* [1995], "Iranian foundation head denies accusations of corruption", Jan 8, p. 18.
- Nomani F. and Behdad S. [2006], *Class And labor In Iran*, New York, Syracuse.
- Nooriala E. [2008], "Islamic Revolution and the Imami Jurisprudence", *Iran Nameh*, Vol. XXIV, Nos. 2-3, Summer and Fall, pp. 339-364.
- North D., Summerhill W., et Weingast B. R. [2000], "Order, Disorder, and Economic Change: Latin America versus North America", in Bueno de Mesquita B. et Root H. L. (eds.), *Governing for Prosperity*, New Haven et Londres, Yale University Press.
- North D. [1990], *Institutions, Institutional Change, and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.

Özbudam E., "Khomeinism-A Danger for Turkey?" in Menashri, D. (ed.) [1990], *The Iranian Revolution and the Muslim World*, Boulder, San Francisco, Westview Press, pp. 242-249.

Pareto V. [1927] 1971, *Manual of Political Economy*, New York, A. M. Kelley.

Polanyi K. [1944], *The Great Transformation*, New York, Farrar and Rinehart.

Polanyi K. [1968], *Primitive, Archaic and Modern Economies*, Dalton G. (ed.), New York, Doubleday.

Refiqdust M. [2007], "Entretien avec Refiqdust par le journal Chahrvand : je suis le père des missiles iraniens", <http://news.gooya.com/politics/archives/2008/01/067399.php>

Ruhani H. [1984], *Nehzate Imam Khomeyni (Imam Khomeyni's Movement)*, 2 volumes, Téhéran, Rahe Imam.

Saeidi A. A. [2002], "Dislocation of the state and the emergence of factional politics in post-revolutionary Iran", *Political Geography*, vol. 21, pp. 525-546.

Saeidi A. A. [2004], "The Accountability of Para-governmental Organizations (bonyads): The Case of Iranian Foundations", *Iranian Studies*, vol. 37, n° 3, pp. 479-498.

Sazman Modiryaat va Barnameh Rizi Keshvar, Markaze Amar Iran, Daftar Entesharat va Etelaa Resani [1383/2004] *Salnameh Amari Keshvar 1383* (The annual statistics of the country, 2004), Téhéran, Khojasteh.

Savory Roger M., [1990], "The Export of Ithna Ashari Shi'ism: Historical and Ideological Background", in Menashri D. (ed.) *The Iranian Revolution and the Muslim World*, Boulder, San Francisco, Westview Press, pp.13-39.

Scheuer M. [1994], *Focus*, pp. 99-101.

Schirazi A. [1997], *The Constitution of Iran: Politics and the State in the Islamic Republic*, London, New York, Tauris.

Schlicht E. [1998], *On Custom in the Economy*, Oxford, Clarendon Press.

Shadloo A. [1379/2000], *Ahzaab va Jenahaye Syasi Iran Emrooz (Political Parties and Factions in Iran Today)*, Téhéran, Nashre Gostareh.

Smith A. [1776]1961, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, London, Methuen.

Smith B. [1997], "Dual Control", *The Economist*, January 18, vol. 342, No. 8000.

Solow R. [1988], "Growth Theory and After", *American Economic Review*, Vol. 78, No. 3.

*Tabnak* [2009], "Majrai Toghif Sarmayeh 18,5 milliards dollari tajer irani dar turkieh chist?" (Quel est l'affaire de la confiscation de 18,5 milliards de dollar du commerçant iranien en Turquie?), le 29 juillet, <http://www.tabnak.ir/fa/pages/print.php?cid=57439>

*Tabnak* [2009], "Masoolan dar mored 'xrooj recordi sarmayeh az Iran' pasox dahand" (Les responsables doivent répondre au sujet de "l'exode du capital" de l'Iran), le 1 août, <http://www.tabnak.ir/fa/pages/print.php?cid=57735>

*Tabnak* [2009], "Tajmoo mardom moghabel sabt dar eteraz be Astan-e Qods-e Razawi" (Le rassemblement populaire devant le notariat en guise de protestation contre Astan-e Qods-e Razawi", le 18 août, <http://www.tabnak.ir/fa/pages/print.php?cid=60129>



Tor D. [2005], "Privatized Jihad and Public Order in the Pre-Seljuq Period: The Role of the Mutatawwi'a", *Iranian Studies*, vol. 38, n° 4, pp. 555-573.

Vahabi M. [2004], *The Political Economy of Destructive Power*, Cheltenham, UK, Northampton, MA, USA, Edward Elgar.

Vahabi M. [2009a], "An Introduction to Destructive Power", *American Journal of Economics and Sociology*, Vol. 68, No. 2, pp. 353-386.

Vahabi M. [2009b], "Islamic Republic of Iran, Clerics and non Clerics: Who is the Opposition?", *Retreat of the Secular? Challenges of the Religious Fundamentalism*, International Conference on the Occasion of the 30<sup>th</sup> Anniversary of the Iranian Revolution of 1979, York University, Toronto, May 1<sup>st</sup> - 3<sup>rd</sup>, 2009, <http://www.yorksecularism.com/>

Vahabi M. [2009c], "Integrating Social Conflict into Economic Theory", *Cambridge Journal of Economics*, doi: 10.1093/cje/bep043, 14 July.

Weber M. [1968], *Economy and Society: An Outline of Interpretative Sociology*, 3 volumes, Roth G. et Wittich C. (eds.), New York, Bedminster.

Wehrey F., Green J., Nichiporuk B., Nader A., Hansell L., Nafisi R., and Bohandy S. [2009], *The Rise of the Pasdaran, Assessing the Domestic Roles of Iran's Islamic Revolutionary Guards Corps*, Rand National Defense Research Institute, Prepared for the Office of the Secretary of Defense.

Zabih S. [1988], *The Iranian Military in Revolution and War*, London, New York, Routledge.

Zarifi Nia H. [1378/1999], *Kalbod Shekafi Jenahay Siasi dar Iran 1358-1378 (The Anatomy of Political Factions in Iran 1979-1999)*, Téhéran, Nashre Azadi Andisheh.